

---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 11 avril 2022

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président</i>	(p. 10-14-20-27-52)
<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 10)
<i>Constatation du quorum</i>	(p. 11)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 11)
<i>Présidence de madame Béatrice Vessiller, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente</i>	(p. 14)
<i>Présidence de madame Emeline Baume, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente</i>	(p. 24-51)
<i>Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2022</i>	(p. 11)
<i>Désignation de représentants de la Métropole de Lyon à l'Assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities (dossier n° CP-2022-1212)</i>	(p. 34)
<i>Désignation de représentants de la Métropole de Lyon à l'Assemblée générale de l'association France ville durable (dossier n° CP-2022-1300)</i>	(p. 48)
<i>Annexe : Résultats des votes</i>	(p. 53)
<b>N° CP-2022-1202</b> <i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 janvier 2022</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2022-1203</b> <i>Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFE<sub>m</sub>) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises mis en place pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2022 - Approbation de conventions</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2022-1204</b> <i>Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Grigny - Francheville - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 8ème - Saint-Priest - Villeurbanne - Vénissieux - Métropole cyclable et apaisée - Opérations d'aménagement pour la sécurisation et l'apaisement des itinéraires piétons d'accès aux collèges - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 28)
<b>N° CP-2022-1205</b> <i>Lyon - Actions de proximité territoriales 2022 - Projets d'aménagements de voirie pour l'apaisement des abords des écoles - Versement d'un fonds de concours par la Ville de Lyon - Approbation d'une convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2022-1206</b> <i>Dardilly - La Tour-de-Salvagny - Développement du covoiturage - Création de l'aire de covoiturage multimodale de Dardilly et La Tour-de-Salvagny - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 31)
<b>N° CP-2022-1207</b> <i>Charbonnières-les-Bains - Tassin-la-Demi-Lune - Projet Voie lyonnaise n° 8 - Requalification de la route de Paris au nord du giratoire Montcelard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 32)
<b>N° CP-2022-1208</b> <i>Lyon 5ème - Lyon 9ème - Projet Voie lyonnaise n° 12 - Requalification de la rue Pierre Audry - Convention de remise en gestion de plantes grimpantes à la résidence Le Ganymède</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2022-1209</b> <i>La Tour-de-Salvagny - Acquisition, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain situées rue de Fontbonne et allée des Vignes et classement dans le domaine public métropolitain desdites parcelles</i>	(p. 12)

<b>N° CP-2022-1210</b>	<i>Saint-Priest - Déclassement et cession, à titre onéreux, à un particulier d'une emprise de domaine public de voirie métropolitain située 16 rue Descartes</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2022-1211</b>	<i>Accords-cadres à bons de commande - Travaux d'entretien et de petits investissements et travaux de mise en œuvre de béton hydraulique - Approbation de protocoles d'accord transactionnel avec les groupements d'entreprises titulaires des marchés n° 2015-468 (lot n° 4), n° 2015-483 (lot n° 19), n° 2016-371 (lot n° 1) et n° 2016-372 (lot n° 2) pour la prise en charge des surcoûts engendrés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2022-1212</b>	<i>Assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities - Désignation de représentants de la Métropole</i>	(p. 34)
<b>N° CP-2022-1213</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1214</b>	<i>Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2022</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1215</b>	<i>Accord-cadre de partenariat entre les Hospices civils de Lyon (HCL) et la Métropole de Lyon</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1216</b>	<i>Animation sciences de la vie - Santé - Attribution de subventions de fonctionnement 2022 au pôle de compétitivité Lyonbiopôle, au cancérépôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) et à l'espace d'innovation ouverte I-care Lab</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1217</b>	<i>Attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour le projet de micro-usine INDULO - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 35)
<b>N° CP-2022-1218</b>	<i>Lyon - Organisation du prix de la Jeune Recherche - Edition 2022</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1219</b>	<i>Animation alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022 à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) Lyon pour l'animation de la FoodTech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), à l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1220</b>	<i>Accompagnement de l'industrie à la transition - Attribution de subventions à différentes associations pour leur programme d'actions 2022</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1221</b>	<i>Compte unique de territoire GrandLyon Connect (GLC) Pro - Approbation de la convention partenariale</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1222</b>	<i>Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le service départemental métropolitain d'incendie secours (SDMIS) - Période 2022-2026</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1223</b>	<i>Comité d'itinéraire véloroute V50 - La Voie bleue - Convention de partenariat 2022-2024</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1224</b>	<i>Gestion de la demande de logement social et information des demandeurs - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône (AFCR) pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1225</b>	<i>Lyon 3ème - Francheville - Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions aux associations Le Mas - la Station et Les grandes voisines - Convention entre la Métropole de Lyon et Le Mas - La station et convention tripartite entre la Métropole, l'État et l'association Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA)</i>	(p. 36)
<b>N° CP-2022-1226</b>	<i>Personnes âgées - Attribution de financement aux structures œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2022 de la Conférence des financeurs</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1227</b>	<i>Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC)</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1228</b>	<i>Lyon - Plan de soutien financier des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le cadre de la crise sanitaire - Approbation des conventions</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1229</b>	<i>Bron - Lyon 2ème - Lyon 5ème - Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape - Villeurbanne - Collèges publics - Attributions de subventions d'investissements - Équipements</i>	(p. 15)

<b>N° CP-2022-1230</b>	<i>Lyon 9ème - Vaulx-en-Velin - Demi-pensions - Création d'une restauration au collège Césaire - Travaux de réfection de la demi-pension du Lycée Jean-Perrin - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la région Auvergne-Rhône-Alpes - Approbation de convention - Individualisation partielle et totale d'autorisation de programme</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1231</b>	<i>Vénissieux - Restructuration du collège Triolet - Approbation du programme - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale</i>	(p. 37)
<b>N° CP-2022-1232</b>	<i>Sport - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du dispositif Métropole vacances sportives printemps - Année 2022</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1233</b>	<i>Bron - Rillieux-la-Pape - Parc-cimetière - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2021</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1234</b>	<i>Finalisation des transferts communaux des réseaux de distribution d'électricité et de gaz</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1235</b>	<i>Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 21 logements situés 103 à 105 route de Strasbourg</i>	(p. 38)
<b>N° CP-2022-1236</b>	<i>Champagne-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis 3-5 boulevard de la République</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1237</b>	<i>Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements situés 58 route de Genas - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0961 du 22 novembre 2021</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1238</b>	<i>Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements sis 18-22 chemin de l'Afrique</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1239</b>	<i>Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés 74 route de Saint Priest</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1240</b>	<i>Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logements services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 30 logements sis esplanade de la Poste</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1241</b>	<i>Décines-Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements situés 290 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1242</b>	<i>Décines-Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements situés 163 à 167 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1243</b>	<i>Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'association Organisme général de l'enseignement catholique (OGEC) Sacré Coeur auprès du Crédit mutuel - Réhabilitation et extension du gymnase situé 47 rue du Docteur Terver à Ecully</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1244</b>	<i>Givors - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Réhabilitation de 40 logements sis 9 à 18 rue Daniele Casanova à Givors</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1245</b>	<i>Irigny - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis rues Vénrière et Dorothée Petit</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1246</b>	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements sis 24 rue Balthazar</i>	(p. 17)

<b>N° CP-2022-1247</b>	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 3 logements situés 18 rue Viala</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1248</b>	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou tout autre organisme qui lui serait substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 30 logements sis 42 boulevard Eugène Deruelle</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1249</b>	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou tout autre organisme qui lui serait substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 5 logements 152 avenue Lacassagne</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1250</b>	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est - Acquisition-amélioration de 3 logements sis 64 cours Richard Vitton</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1251</b>	<i>Lyon 5ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 6 logements sis 3 quai Fulchiron</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1252</b>	<i>Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 21 logements sis 63 rue de Sèze</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1253</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 13 logements sis 18 rue Bonald</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1254</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 47 logements sis 8 rue Salomon Reinach et 53 à 57 rue Pasteur</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1255</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 19 logements sis 62 à 64 rue Pasteur</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1256</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 19 logements sis 50 rue Pasteur</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1257</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 39 logements sis 4 à 6 rue Salomon Reinach et 58 rue Pasteur</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1258</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou tout autre organisme qui lui serait substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 35 logements dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Canopea</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1259</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 47 logements dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Vienne Duvivier</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1260</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements situés 2-6 rue Général de Miribel</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1261</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société civile immobilière (SCI) Grand Axe auprès de la Banque postale - Réhabilitation et extension des locaux situés 173 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 39)
<b>N° CP-2022-1262</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Union d'économie sociale (UES) Néma Lové auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation d'un logement en diffus, dans le cadre d'un bail à réhabilitation, situé 17 rue Tourville</i>	(p. 18)

<b>N° CP-2022-1263</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis angle rues Rachais, Domer et du Repos à Lyon 7ème</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1264</b>	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements au sein du bâtiment A sis 270-274 rue Antoine Pinel</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1265</b>	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements situés 19 rue Antoine Dumont</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1266</b>	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 9 logements sis 8 rue Paul Cazeneuve</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1267</b>	<i>Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 22 logements situés 7 rue Chinard</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1268</b>	<i>Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 5 logements sis 13 à 15 rue du Béal</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1269</b>	<i>Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements situés 40 rue Tissot</i>	(p. 39)
<b>N° CP-2022-1270</b>	<i>Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 19 à 21 allée Joannès Gonon</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1271</b>	<i>Vaulx-en-Velin - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis avenue Bataillon Carmagnole</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1272</b>	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logements services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 62 logements situés zone d'aménagement concerté (ZAC) Grand Parilly</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1273</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 80 rue Antoine Perrin</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1274</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements situés rue Frédéric Fays</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1275</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logements services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 14 logements situés 151 cours Tolstoi</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1276</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logements services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 8 logements situés 21 à 23 rue Jules Guesde</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1277</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements sis 6-8 rue Léon Fabre</i>	(p. 19)

<b>N° CP-2022-1278</b>	<i>Lutte contre la pollution de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA) pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1279</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Acoucité pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1280</b>	<i>Plan climat - Attribution d'une subvention à l'association Festival Alternatiba pour l'organisation du Festival Alternatiba 2022</i>	(p. 40)
<b>N° CP-2022-1281</b>	<i>Déchets - Dispositifs d'aide pour le développement du compostage citoyen</i>	(p. 45)
<b>N° CP-2022-1282</b>	<i>Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur de la prévention et l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés et signature d'une convention pour l'année 2022</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1283</b>	<i>Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions à l'association Bellebouffe 2022 pour une démarche d'open data alimentaire et à l'association VRAC pour des travaux en vue de l'ouverture d'un tiers-lieu alimentaire</i>	(p. 46)
<b>N° CP-2022-1284</b>	<i>Conférence internationale Intégrative sciences and sustainable development of rivers (I.S.Rivers) Lyon 2022 - Attribution d'une subvention</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1285</b>	<i>Pierre-Bénite - Règlement pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous-produits d'assainissement à la station d'épuration située à Pierre-Bénite - Évolution des modalités de calcul de la redevance dépotage</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1286</b>	<i>Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Décines-Charpieu - Prévention contre les inondations - Systèmes d'endiguement de Villeurbanne - Mise à disposition d'ouvrages de prévention contre les inondations et superposition d'usages et rejets d'eaux pluviales métropolitaines - Conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les propriétaires ou gestionnaires des ouvrages</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1287</b>	<i>Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la rénovation énergétique de l'habitat, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1288</b>	<i>Valorisation des données au service de la transition énergétique - Prolongation de la convention gaz réseau distribution France (GRDF) Adict pour l'accès aux données de consommation de gaz</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1289</b>	<i>Convention de partenariat avec la société Voltalis pour le développement de l'effacement diffus du système électrique sur la Métropole de Lyon</i>	(p. 47)
<b>N° CP-2022-1290</b>	<i>Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) - Appel à projet PEUPLIER - Convention de partenariat pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du secteur culturel - Demande de subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1291</b>	<i>Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) - Appel à projet (AAP) CHARME - Convention de partenariat pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du secteur médico-social - Demande de subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1292</b>	<i>Préservation et valorisation des sentiers de randonnée inscrits au plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération française de randonnée Rhône/Métropole de Lyon (FFR69) pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1293</b>	<i>Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat 2022-2024 avec le Conservatoire botanique national du massif central (CBNMC) - Attribution de subventions pour l'année 2022 aux structures oeuvrant à une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1294</b>	<i>Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à Batigère Rhône-Alpes et l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1295</b>	<i>Politique agricole - Partenariat avec les organismes agricoles - Attribution de subventions</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1296</b>	<i>Politique agricole - Développement de filières bio locales céréales et légumineuses sur l'est lyonnais - Attribution de subventions au projet ARC et à la Chambre d'agriculture du Rhône</i>	(p. 22)

<b>N° CP-2022-1297</b>	<i>Lissieu - Quincieux - Démoustication - Demande d'intégration de Lissieu et de Quincieux dans la zone d'intervention de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes de démoustication (EIRAD)</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1298</b>	<i>Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Irigny - Curis-au-Mont-d'Or - Saint-Priest - Saint-Genis-les-Ollières - Tassin-la-Demi-Lune - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Collonges-au-Mont-d'Or - Appel à projets automne 2021 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1299</b>	<i>Cailloux-sur-Fontaines - Charbonnières-les-Bains - Chassieu - Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu-sur-Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - La Tour-de-Salvagny - La Mulatière - Marcy-l'Etoile - Meyzieu - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins - Rillieux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune - Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2022 - Conventions de délégation de gestion avec les communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1300</b>	<i>Assemblée générale de l'association France ville durable - Désignation de représentants de la Métropole</i>	(p. 47)
<b>N° CP-2022-1301</b>	<i>Règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation de la Ville de Lyon</i>	(p. 48)
<b>N° CP-2022-1302</b>	<i>Plan France relance - Signature du contrat de relance du logement pour l'année 2022</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1303</b>	<i>Grigny - Résidence 10 rue Pasteur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1304</b>	<i>Lyon 1er - Lyon 2ème - Rives de Saône - Cheminement continu - Approbation des protocoles d'accords transactionnels pour la réparation des désordres et pour les demandes de rémunération complémentaire du groupement d'entreprises et de la maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1305</b>	<i>Lyon 7ème - Parc Blandan - 3ème tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 49)
<b>N° CP-2022-1306</b>	<i>Bron - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Bron, la Régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB), l'Association Cobra, la Régie Delastre et la Régie Citya - Conventions de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1307</b>	<i>Bron - Terrailon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1308</b>	<i>Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - La Mulatière - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Fontaines-sur-Saône - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subvention au centre de ressources ABC HLM - Convention de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1309</b>	<i>Décines-Charpieu - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Décines-Charpieu, Lyon Métropole Habitat, Alliade Habitat et Immobilière Rhône Alpes (IRA) - Conventions de participation financière</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1310</b>	<i>Fontaines-sur-Saône - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Fontaines-sur-Saône - Convention de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1311</b>	<i>Givors - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Givors - Convention de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1312</b>	<i>Grigny - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Grigny - Convention de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1313</b>	<i>Lyon 8ème - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Mermoz à Lyon 8ème - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPRNU</i>	(p. 24)

<b>N° CP-2022-1314</b>	<i>Meyzieu - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Meyzieu et à Lyon Métropole habitat - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1315</b>	<i>Neuville-sur-Saône - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Neuville-sur-Saône - Convention de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1316</b>	<i>Saint-Fons - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Saint-Fons, à Lyon Métropole habitat, à Alliade habitat et à l'Espace créateur de solidarités - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1317</b>	<i>Saint-Priest - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Saint-Priest, à Alliade habitat, à Est Métropole habitat, à l'association Randossage, au Centre social de l'Olivier, au Centre socio-culturel Louis Braille, à la Sauvegarde 69, au Pôle enfance famille et à la régie Pautet - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1318</b>	<i>Lyon 7ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait - Suppression de la ZAC</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1319</b>	<i>Lyon 7ème - Site Ginkgo - Avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) et ses annexes</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1320</b>	<i>Rochetaillée-sur-Saône - Secteur rue Henri Bouchard - Modification du périmètre de projet urbain partenarial (PUP) élargi Les jardins du Train Bleu - Convention de PUP sur le lot n° 1 avec la société Pitch Immo - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1321</b>	<i>Villeurbanne - Projet urbain de renouvellement du site industriel Auto Chassis International (ACI) - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1322</b>	<i>Vénissieux - Dévoisement de la rue Beethoven à Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1323</b>	<i>Vaulx-en-Velin - Parc d'exposition Cleantech - Occupation d'une parcelle de terrain dépendante du domaine public de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) - Prolongation de la convention d'occupation conclue avec l'AOMTL pour une durée de 22 ans à compter du 23 décembre 2010</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1324</b>	<i>Saint-Fons - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située rue du Labour appartenant à la Ville de Saint-Fons</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1325</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 19 rue Guynemer et appartenant à la société Alliade Habitat</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1326</b>	<i>Décines-Charpieu - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) D-SIDE - Acquisition, à titre onéreux, d'une emprise de voirie située rue Copernic</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1327</b>	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété situés 7 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1328</b>	<i>Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 4, rue des Mariniers</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1329</b>	<i>Lyon 3ème - Projet urbain - Part Dieu - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété, dépendant de l'immeuble en copropriété Le Vivarais situé 33 boulevard Vivier Merle</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1330</b>	<i>Lyon 3ème - Projet urbain - Part Dieu - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel en vue d'une acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété, dépendant de l'immeuble en copropriété Le Vivarais situé 33 boulevard Vivier Merle</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1331</b>	<i>Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Acquisition de 31 lots dans un immeuble en copropriété situé 1 rue Verlet-Hanus et appartenant à la Ville de Lyon - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble</i>	(p. 51)



<b>N° CP-2022-1332</b>	<i>Lyon 7ème - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre onéreux, de l'assiette foncière de l'impasse des Chalets appartenant aux propriétaires détenant des droits indivis sur ladite impasse</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1333</b>	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave situés 38 rue George Sand</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1334</b>	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 6 C rue Paul Mistral</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1335</b>	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 4C rue Paul Mistral</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1336</b>	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 37 rue George Sand</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1337</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grandclément Gare - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété situés 13 rue Berthelot</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1338</b>	<i>Bron - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 17 rue de Solesmes et 81 rue Saint-Exupéry</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1339</b>	<i>Caluire-et-Cuire - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Caluire-et-Cuire, d'un tènement bâti situé 30 rue André Dufrène</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1340</b>	<i>Décines-Charpieu - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) D-SIDE - Cession, à titre onéreux, du volume 2 de de la parcelle située 22 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1341</b>	<i>Lyon 3ème - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Lyon, de 2 lots de copropriété situés 142-144 rue Antoine Charial</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1342</b>	<i>Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, à titre onéreux, à la société en nom collectif (SNC) Pitch Immo ou à toute autre société du groupe Altarea d'un terrain situé boulevard Marius Vivier-Merle et rue de Bonnel - Modification d'un état descriptif de volumétrie</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1343</b>	<i>Lyon 7ème - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'habitat et humanisme, du lot n° 5 dans un immeuble en copropriété situé 68 rue Montesquieu - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0760 du 27 septembre 2021 - Signature d'un avenant à la promesse de vente initiale</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1344</b>	<i>Meyzieu - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia, d'un immeuble situé 17 bis allée Joannès Gonon</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1345</b>	<i>Meyzieu - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Meyzieu, d'un lot de copropriété situé rue de Nantes - Copropriété Les Plantées</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1346</b>	<i>La Mulatière - Oullins - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Saulaie - Institution d'une division en volumes sur les parcelles AM 221 et AM 256 - Cession, à titre onéreux, par annuités, de biens immobiliers situés dans le quartier de La Saulaie</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1347</b>	<i>Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier îlot A - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Fons - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu et arasé, situé 54 rue Carnot</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1348</b>	<i>Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier îlot D - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Fons - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu et arasé, situé 61 rue Carnot</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1349</b>	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Saint-Priest, de 2 lots de copropriété situés 14 rue Frédéric Chopin</i>	(p. 26)

<b>N° CP-2022-1350</b>	<i>Villeurbanne - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble sur son terrain situé 71 rue Magenta</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1351</b>	<i>Lyon 3ème - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) SOLLAR, de l'immeuble situé 5 rue Meynis</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1352</b>	<i>Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 immeubles situés 23 et 25 rue Claudius Penet</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1353</b>	<i>Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 55 bis rue Saint Michel</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1354</b>	<i>Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Modification de la servitude de passage public, résultant de l'article 9 du cahier des charges de l'opération de rénovation urbaine Part-Dieu du 24 mai 1973, grevant la propriété située au 42 boulevard Eugène Deruelle</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1355</b>	<i>Vénissieux - Equipement public - Echange sans soulte, à titre gratuit, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux, de diverses parcelles de terrain nu situées rues Gambetta, Rosenberg, du Professeur Roux, avenue Houël et boulevard Docteur Coblod - Création d'une servitude de passage, à titre gratuit, au profit de la Métropole pour l'accès à la sous-station de chauffage urbain</i>	(p. 26)

---

**Présidence de Bruno Bernard  
Président**

---

Le lundi 11 avril 2022 à 09h30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 25 mars 2022 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Bruno Bernard, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Président :** Bonjour à toutes et à tous. Nous démarrons cette Commission permanente. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Nathalie Dehan pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

*(Madame Nathalie Dehan est désignée).*

Je vous rappelle que le quorum est toujours fixé à un tiers des élus, soit 22 élus. Chaque élu peut avoir jusqu'à deux pouvoirs. Nous allons utiliser, comme d'habitude, le vote électronique mais, pour la première fois, utiliser des boîtiers.

Pour les dossiers sans débat, je mettrai aux voix les dossiers, uniquement en vous demandant s'il n'y a pas d'opposition. Donc, on n'utilisera pas, à ce moment-là, les boîtiers. Et pour les votes avec débat, on utilise ces boîtiers. Vous en avez un ou plusieurs, si vous avez des pouvoirs, et qui fonctionnent, nous l'espérons, assez simplement : le bouton vert pour le pour qui est le numéro 1, le bouton rouge pour le contre qui est le numéro 2, le bouton numéro 3 pour l'abstention et le bouton numéro 4 pour "ne prend pas part au vote". Et il faut faire OK après avoir voté pour que le vote soit pris en compte. Et avec la petite croix en haut à droite, vous pouvez revenir en arrière, si vous vous êtes trompés tant que le vote n'est pas fini.

On va prendre l'habitude d'utiliser ces boîtiers en espérant que cela facilite les séances et que cela soit plus simple que les téléphones. Nous allons faire un premier test.

**M. le Conseiller Cochet :** Monsieur le Président, nous avons un certain nombre de collègues qui ne doivent pas prendre part au vote. Est-ce que c'est bien intégré au niveau du secrétariat général pour qu'il n'y ait pas de mauvaises interprétations ?

**M. le Président :** Je vous confirme, monsieur Cochet, que c'est naturellement pris en compte, en tout cas pour ceux que l'on connaît. S'il y en a d'autres, faites le préciser, de toute façon, à la table de séance.

On va donc faire un premier test pour le quorum avec ces magnifiques boîtiers où je vous invite à voter en appuyant sur le bouton vert qui est le numéro 1.

*(Rires dans la salle).*

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Apparemment, cela marque OK en haut à droite lorsqu'on a voté, si je comprends bien le fonctionnement du boîtier.

Le scrutin est clos.

---

#### Constatation du quorum

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

**Absents excusés** : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), Panassier (pouvoir à Picot), M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

#### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Marion (pouvoir à M. Ray), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

---

#### Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 7 février 2022

---

**M. le Président** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 7 février 2022. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).*

---

#### Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022

---

**N° CP-2022-1202** - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

---

**M. le Président** : Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication et je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

**M. le Président** : Nous poursuivons avec les dossiers pour lesquels il n'y a pas de demande de temps de parole. Nous allons donc voter à main levée.

---

**PREMIÈRE PARTIE*****Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes  
de débats en Conférence des Présidents***

---

**I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE**

---

**N° CP-2022-1203** - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises mis en place pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2022 - Approbation de conventions - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

**N° CP-2022-1208** - Lyon 5ème - Lyon 9ème - Projet Voie lyonnaise n° 12 - Requalification de la rue Pierre Audry - Convention de remise en gestion de plantes grimpances à la résidence Le Ganymède - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1209** - La Tour-de-Salvagny - Acquisition, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain situées rue de Fontbonne et allée des Vignes et classement dans le domaine public métropolitain desdites parcelles - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**N° CP-2022-1210** - Saint-Priest - Déclassement et cession, à titre onéreux, à un particulier d'une emprise de domaine public de voirie métropolitain située 16 rue Descartes - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**N° CP-2022-1211** - Accords-cadres à bons de commande - Travaux d'entretien et de petits investissements et travaux de mise en œuvre de béton hydraulique - Approbation de protocoles d'accord transactionnel avec les groupements d'entreprises titulaires des marchés n° 2015-468 (lot n° 4), n° 2015-483 (lot n° 19), n° 2016-371 (lot n° 1) et n° 2016-372 (lot n° 2) pour la prise en charge des surcoûts engendrés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

**M. le Président** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1203 et CP-2022-1208 à CP-2022-1211.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

---

**N° CP-2022-1205** - Lyon - Actions de proximité territoriales 2022 - Projets d'aménagements de voirie pour l'apaisement des abords des écoles - Versement d'un fonds de concours par la Ville de Lyon - Approbation d'une convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

**M. le Président** : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Vice-Présidente Boffet comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1205.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Boffet.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

---

**N° CP-2022-1213** - Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1216** - Animation sciences de la vie - Santé - Attribution de subventions de fonctionnement 2022 au pôle de compétitivité Lyonbiopôle, au cancérpôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) et à l'espace d'innovation ouverte I-care Lab - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1219** - Animation alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022 à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) Lyon pour l'animation de la FoodTech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), à l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1221** - Compte unique de territoire GrandLyon Connect (GLC) Pro - Approbation de la convention partenariale - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

---

**M. le Président** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1213, CP-2022-1216, CP-2022-1219 et CP-2022-1221.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Longueval Jean-Michel, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1216 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Baume.

---

**N° CP-2022-1215** - Accord-cadre de partenariat entre les Hospices civils de Lyon (HCL) et la Métropole de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

---

**M. le Président** : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2022-1214** - Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1222** - Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le service départemental métropolitain d'incendie secours (SDMIS) - Période 2022-2026 - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

---

**M. le Président** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1214 et CP-2022-1222.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Baume Emeline, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'association Lyon French Tech, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1214 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Dromain.

---

**Présidence de madame Béatrice Vessiller****2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

---

**N° CP-2022-1218** - Lyon - Organisation du prix de la Jeune Recherche - Edition 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1220** - Accompagnement de l'industrie à la transition - Attribution de subventions à différentes associations pour leur programme d'actions 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1223** - Comité d'itinéraire véloroute V50 - La Voie bleue - Convention de partenariat 2022-2024 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

---

**Mme la Présidente** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1218, CP-2022-1220 et CP-2022-1223.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1220 : Mme Baume Emeline, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'association Espace numérique entreprises (ENE),

- n° CP-2022-1223 : Mme Baume Emeline, Mme Benahmed Fatiha, M. Bernard Bruno, M. Debû Raphaël, Mme Dromain Hélène, Mme Crespy Chantal, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon.

Rapporteur : M. le Vice-Président Longueval.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard****Président**

---

**III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE**

---

**N° CP-2022-1224** - Gestion de la demande de logement social et information des demandeurs - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône (AFCR) pour son programme d'actions 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

---

**M. le Président** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1224.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Hemain Séverine, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône (AFCR), ainsi que Mme Runel Sandrine, déléguée de la Ville de Lyon, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vacher.

---

**N° CP-2022-1226** - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2022 de la Conférence des financeurs - Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

---

**M. le Président** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1226.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (article 28 du règlement intérieur du Conseil) :

- M. Blanchard Pascal, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) Mieux vivre,

- Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône,

- M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- Mme Hemain Séverine, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'association SOLIHA.

Rapporteur : Mme la Conseillère Runel.

---

**N° CP-2022-1227** - Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

**N° CP-2022-1228** - Lyon - Plan de soutien financier des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le cadre de la crise sanitaire - Approbation des conventions - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie à domicile

---

**M. le Président** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1227 et CP-2022-1228.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Blanchard.

---

#### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° CP-2022-1229** - Bron - Lyon 2ème - Lyon 5ème - Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape - Villeurbanne - Collèges publics - Attributions de subventions d'investissements - Équipements - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

**N° CP-2022-1230** - Lyon 9ème - Vaulx-en-Velin - Demi-pensions - Création d'une restauration au collège Césaire - Travaux de réfection de la demi-pension du Lycée Jean-Perrin - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la région Auvergne-Rhône-Alpes - Approbation de convention - Individualisation partielle et totale d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

---

**M. le Président** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1229 et CP-2022-1230.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Moreira.

---

**N° CP-2022-1232** - Sport - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du dispositif Métropole vacances sportives printemps - Année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

---

**M. le Président** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1232.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Ben Itah.

---

## V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

---

**N° CP-2022-1233** - Bron - Rillieux-la-Pape - Parc-cimetière - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2021 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

---

**M. le Président**: La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Conseillère Fréty comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1233.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère Fréty.

---

### Présidence de madame Emeline Baume

#### 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

---

**N° CP-2022-1234** - Finalisation des transferts communaux des réseaux de distribution d'électricité et de gaz - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1236** - Champagne-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis 3-5 boulevard de la République - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1237** - Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements situés 58 route de Genas - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0961 du 22 novembre 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1238** - Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements sis 18-22 chemin de l'Afrique - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1239** - Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés 74 route de Saint Priest - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion



**N° CP-2022-1240** - Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logements services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 30 logements sis esplanade de la Poste - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1241** - Décines-Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements situés 290 avenue Jean Jaurès - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1242** - Décines-Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements situés 163 à 167 avenue Jean Jaurès - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1243** - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'association Organisme général de l'enseignement catholique (OGEC) Sacré Cœur auprès du Crédit mutuel - Réhabilitation et extension du gymnase situé 47 rue du Docteur Terver à Ecully - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1244** - Givors - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Réhabilitation de 40 logements sis 9 à 18 rue Danièle Casanova à Givors - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1245** - Irigny - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis rues Vénrière et Dorothee Petit - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1246** - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements sis 24 rue Balthazar - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1247** - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 3 logements situés 18 rue Viala - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1248** - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou tout autre organisme qui lui serait substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 30 logements sis 42 boulevard Eugène Deruelle - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1249** - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou tout autre organisme qui lui serait substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 5 logements 152 avenue Lacassagne - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1250** - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est - Acquisition-amélioration de 3 logements sis 64 cours Richard Vitton - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1251** - Lyon 5ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 6 logements sis 3 quai Fulchiron - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1252** - Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 21 logements sis 63 rue de Sèze - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1253** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 13 logements sis 18 rue Bonald - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1254** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 47 logements sis 8 rue Salomon Reinach et 53 à 57 rue Pasteur - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1255** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 19 logements sis 62 à 64 rue Pasteur - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1256** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 19 logements sis 50 rue Pasteur - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1257** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 39 logements sis 4 à 6 rue Salomon Reinach et 58 rue Pasteur - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1258** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou tout autre organisme qui lui serait substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 35 logements dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Canopea - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1259** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à l'organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 47 logements dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Vienne Duvivier - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1260** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements situés 2-6 rue Général de Miribel - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1262** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Union d'économie sociale (UES) Néma Lové auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation d'un logement en diffus, dans le cadre d'un bail à réhabilitation, situé 17 rue Tourville - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1263** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis angle rues Rachais, Domer et du Repos à Lyon 7ème - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1264** - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements au sein du bâtiment A sis 270-274 rue Antoine Pinel - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1265** - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements situés 19 rue Antoine Dumont - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1266** - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 9 logements sis 8 rue Paul Cazeneuve - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1267** - Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 22 logements situés 7 rue Chinard - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1268** - Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logement services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 5 logements sis 13 à 15 rue du Béal - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1270** - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 19 à 21 allée Joannès Gonon - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1271** - Vaulx-en-Velin - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements sis avenue Bataillon Carmagnole - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1272** - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logements services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 62 logements situés zone d'aménagement concerté (ZAC) Grand Parilly - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1273** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 80 rue Antoine Perrin - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1274** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements situés rue Frédéric Fays - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1275** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logements services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 14 logements situés 151 cours Tolstoï - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1276** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Organisme de foncier solidaire (OFS) du Grand Lyon ou à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Action logements services - Acquisition et portage du foncier avec mise en place d'un bail réel solidaire (BRS) pour la construction de 8 logements situés 21 à 23 rue Jules Guesde - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1277** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliage habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements sis 6-8 rue Léon Fabre - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**Mme la Présidente** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1234, CP-2022-1236 à CP-2022-1260, CP-2022-1262 à CP-2022-1268 et CP-2022-1270 à CP-2022-1277.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1236, n° CP-2022-1238, n° CP-2022-1239, n° CP-2022-1245, n° CP-2022-1250, n° CP-2022-1251, n° CP-2022-1252, n° CP-2022-1260 et n° CP-2022-1277 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat,

- n° CP-2022-1237, n° CP-2022-1265 et n° CP-2022-1274 : Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes,

- n° CP-2022-1240, n° CP-2022-1248, n° CP-2022-1249, n° CP-2022-1258, n° CP-2022-1259, n° CP-2022-1266, n° CP-2022-1268, n° CP-2022-1272, n° CP-2022-1275 et n° CP-2022-1276 : M. Bernard Bruno, Mme Collin Blandine, Mme Khelifi Zemorda, M. Payre Renaud, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SCIC Foncière solidaire du Grand Lyon,

- n° CP-2022-1241, n° CP-2022-1242, n° CP-2022-1270 et n° CP-2022-1271 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société CDC habitat social,

- n° CP-2022-1244, n° CP-2022-1246 et n° CP-2022-1263 : M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- n° CP-2022-1247 et n° CP-2022-1267 : Mme Frier Nathalie, Mme Nachury Dominique, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande,

- n° CP 2022-1253, n° CP 2022-1254, n° CP 2022-1255, n° CP 2022-1256 et n° CP 2022-1257 : Mme Moreira Véronique, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Batigère Rhône-Alpes.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard**

**Président**

---

## **VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

---

**N° CP-2022-1278** - Lutte contre la pollution de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA) pour son programme d'actions 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1279** - Attribution d'une subvention à l'association Acoucité pour son programme d'actions 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1284** - Conférence internationale Intégrative sciences and sustainable development of rivers (I.S.Rivers) Lyon 2022 - Attribution d'une subvention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

**N° CP-2022-1286** - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Décines-Charpieu - Prévention contre les inondations - Systèmes d'endiguement de Villeurbanne - Mise à disposition d'ouvrages de prévention contre les inondations et superposition d'usages et rejets d'eaux pluviales métropolitaines - Conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les propriétaires ou gestionnaires des ouvrages - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1287** - Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la rénovation énergétique de l'habitat, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1292** - Préservation et valorisation des sentiers de randonnée inscrits au plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération française de randonnée Rhône/Métropole de Lyon (FFR69) pour son programme d'actions 2022 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

**N° CP-2022-1294** - Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à Batigère Rhône-Alpes et l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1295** - Politique agricole - Partenariat avec les organismes agricoles - Attribution de subventions - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1297** - Lissieu - Quincieux - Démoustication - Demande d'intégration de Lissieu et de Quincieux dans la zone d'intervention de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes de démoustication (EIRAD) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1299** - Cailloux-sur-Fontaines - Charbonnières-les-Bains - Chassieu - Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu-sur-Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - La Tour-de-Salvagny - La Mulatière - Marcy-l'Etoile - Meyzieu - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins - Rillieux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune – Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2022 - Conventions de délégation de gestion avec les communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

---

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1278, CP-2022-1279, CP-2022-1284, CP-2022-1286, CP-2022-1287, CP-2022-1292, CP-2022-1294, CP-2022-1295, CP-2022-1297 et CP-2022-1299.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1284 : Mme Groperrin Anne, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE),

- n° CP-2022-1287 : Mme Brossaud Claire, Mme Croizier Laurence, Mme Dehan Nathalie, M. Guelpa-Bonaro Philippe, M. Geourjon Christophe, M. Ray Jean-Claude, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon,

- n° CP-2022-1294 : M. Gascon Gilles, Mme Moreira Véronique, M. Payre Renaud, M. Van Styvendael Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat, ainsi que Mme Moreira Véronique, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Batigère Rhône-Alpes,

- n° CP-2022-1295 : M. Camus Jérémy, délégué de la Métropole de Lyon au sein du Groupement de défense sanitaire (GDS) du Rhône.

Rapporteur : M. le Vice-Président Athanaze.

---

**N° CP-2022-1282** - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur de la prévention et l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés et signature d'une convention pour l'année 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

---

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1282.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Petiot.

---

**N° CP-2022-1285** - Pierre-Bénite - Règlement pour l'admission, le contrôle et le traitement des sous-produits d'assainissement à la station d'épuration située à Pierre-Bénite - Évolution des modalités de calcul de la redevance dépotage - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1291** - Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) - Appel à projet (AAP) CHARME - Convention de partenariat pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du secteur médico-social - Demande de subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1285 et CP-2022-1291.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1291 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme Brossaud Claire, Mme Croizier Laurence, Mme Dehan Nathalie, M. Guelpa-Bonaro Philippe, M. Geourjon Christophe, M. Ray Jean-Claude, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon,

- M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Groperrin.

---

**N° CP-2022-1288** - Valorisation des données au service de la transition énergétique - Prolongation de la convention gaz réseau distribution France (GRDF) Adict pour l'accès aux données de consommation de gaz - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1290** - Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) - Appel à projet PEUPLIER - Convention de partenariat pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du secteur culturel - Demande de subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1288 et CP-2022-1290.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro.

---

**N° CP-2022-1293** - Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat 2022-2024 avec le Conservatoire botanique national du massif central (CBNMC) - Attribution de subventions pour l'année 2022 aux structures oeuvrant à une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1296** - Politique agricole - Développement de filières bio locales céréales et légumineuses sur l'est lyonnais - Attribution de subventions au projet ARC et à la Chambre d'agriculture du Rhône - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1298** - Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Irigny - Curis-au-Mont-d'Or - Saint-Priest - Saint-Genis-les-Ollières - Tassin-la-Demi-Lune - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Collonges-au-Mont-d'Or - Appel à projets automne 2021 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1293, CP-2022-1296 et CP-2022-1298.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Athanaze Pierre, délégué de la Métropole de Lyon au sein du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1293 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Camus.

---

## VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° CP-2022-1302** - Plan France relance - Signature du contrat de relance du logement pour l'année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**N° CP-2022-1306** - Bron - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Bron, la Régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB), l'Association Cobra, la Régie Delastre et la Régie Citya - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1308** - Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - La Mulatière - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Fontaines-sur-Saône - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subvention au centre de ressources ABC HLM - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1310** - Fontaines-sur-Saône - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Fontaines-sur-Saône - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1311** - Givors - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Givors - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1312** - Grigny - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Grigny - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1315** - Neuville-sur-Saône - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Neuville-sur-Saône - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**M. le Président** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1302, CP-2022-1306, CP-2022-1308, CP-2022-1310 à CP-2022-1312 et CP-2022-1315.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

---

**Présidence de madame Emeline Baume****1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

---

**N° CP-2022-1303** - Grigny - Résidence 10 rue Pasteur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1304** - Lyon 1er - Lyon 2ème - Rives de Saône - Cheminement continu - Approbation des protocoles d'accords transactionnels pour la réparation des désordres et pour les demandes de rémunération complémentaire du groupement d'entreprises et de la maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1309** - Décines-Charpieu - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Décines-Charpieu, Lyon Métropole Habitat, Alliade Habitat et Immobilière Rhône Alpes (IRA) - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1313** - Lyon 8ème - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Mermoz à Lyon 8ème - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPRNU - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1318** - Lyon 7ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Îlot Bon Lait - Suppression de la ZAC - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1319** - Lyon 7ème - Site Ginkgo - Avenant n°2 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) et ses annexes - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1320** - Rochetaillée-sur-Saône - Secteur rue Henri Bouchard - Modification du périmètre de projet urbain partenarial (PUP) élargi Les jardins du Train Bleu - Convention de PUP sur le lot n° 1 avec la société Pitch Immo - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1321** - Villeurbanne - Projet urbain de renouvellement du site industriel Auto Chassis International (ACI) - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

**N° CP-2022-1322** - Vénissieux - Dévoisement de la rue Beethoven à Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1323** - Vaulx-en-Velin - Parc d'exposition Cleantech - Occupation d'une parcelle de terrain dépendante du domaine public de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) - Prolongation de la convention d'occupation conclue avec l'AOMTL pour une durée de 22 ans à compter du 23 décembre 2010 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

**N° CP-2022-1324** - Saint-Fons - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située rue du Labour appartenant à la Ville de Saint-Fons - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1325** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 19 rue Guynemer et appartenant à la société Alliade Habitat - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1326** - Décines-Charpieu - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) D-SIDE - Acquisition, à titre onéreux, d'une emprise de voirie située rue Copernic - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1327** - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété situés 7 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1328** - Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 4, rue des Mariniers - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier



**N° CP-2022-1329** - Lyon 3ème - Projet urbain - Part Dieu - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété, dépendant de l'immeuble en copropriété Le Vivarais situé 33 boulevard Vivier Merle - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1330** - Lyon 3ème - Projet urbain - Part Dieu - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel en vue d'une acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété, dépendant de l'immeuble en copropriété Le Vivarais situé 33 boulevard Vivier Merle - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1332** - Lyon 7ème - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition, à titre onéreux, de l'assiette foncière de l'impasse des Chalets appartenant aux propriétaires détenant des droits indivis sur ladite impasse - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1333** - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave situés 38 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1334** - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 6 C rue Paul Mistral - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1335** - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 4C rue Paul Mistral - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1336** - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 37 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1337** - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grandclément Gare - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété situés 13 rue Berthelot - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1338** - Bron - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 17 rue de Solesmes et 81 rue Saint-Exupéry - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1339** - Caluire-et-Cuire - Équipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Caluire-et-Cuire, d'un tènement bâti situé 30 rue André Dufrène - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1340** - Décines-Charpieu - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) D-SIDE - Cession, à titre onéreux, du volume 2 de de la parcelle située 22 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1341** - Lyon 3ème - Équipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Lyon, de 2 lots de copropriété situés 142-144 rue Antoine Charial - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1342** - Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, à titre onéreux, à la société en nom collectif (SNC) Pitch Immo ou à toute autre société du groupe Altarea d'un terrain situé boulevard Marius Vivier-Merle et rue de Bonnel - Modification d'un état descriptif de volumétrie - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1343** - Lyon 7ème - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'habitat et humanisme, du lot n° 5 dans un immeuble en copropriété situé 68 rue Montesquieu - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0760 du 27 septembre 2021 - Signature d'un avenant à la promesse de vente initiale - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1344** - Meyzieu - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia, d'un immeuble situé 17 bis allée Joannès Gonon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1345** - Meyzieu - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Meyzieu, d'un lot de copropriété situé rue de Nantes - Copropriété Les Plantées - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1347** - Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier îlot A - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Fons - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu et arasé, situé 54 rue Carnot - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1348** - Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier îlot D - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Fons - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu et arasé, situé 61 rue Carnot - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1349** - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Saint-Priest, de 2 lots de copropriété situés 14 rue Frédéric Chopin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1350** - Villeurbanne - Équipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble sur son terrain situé 71 rue Magenta - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1351** - Lyon 3ème - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) SOLLAR, de l'immeuble situé 5 rue Meynis - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1352** - Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 immeubles situés 23 et 25 rue Claudius Penet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1353** - Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 55 bis rue Saint Michel - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1354** - Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Modification de la servitude de passage public, résultant de l'article 9 du cahier des charges de l'opération de rénovation urbaine Part-Dieu du 24 mai 1973, grevant la propriété située au 42 boulevard Eugène Deruelle - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1355** - Vénissieux - Équipement public - Échange sans soulte, à titre gratuit, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux, de diverses parcelles de terrain nu situées rues Gambetta, Rosenberg, du Professeur Roux, avenue Houël et boulevard Docteur Coblod - Création d'une servitude de passage, à titre gratuit, au profit de la Métropole pour l'accès à la sous-station de chauffage urbain - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**Mme la Présidente** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1303, CP-2022-1304, CP-2022-1309, CP-2022-1313, CP-2022-1318 à CP-2022-1330, CP-2022-1332 à CP-2022-1345, CP-2022-1347 à CP-2022-1355.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1303, n° CP-2022-1309 et n° CP-2022-1325 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat,

- n° CP-2022-1309 : M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat, ainsi que Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes,

- n° CP-2022-1313, n° CP-2022-1352 et n° CP-2022-1353 : Mme Frier Nathalie, Mme Nachury Dominique, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande,

- n° CP 2022 1343 : Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône,

- n° CP 2022 1351 : M. Marion Richard, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société SOLLAR.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard****Président**

---

**N° CP-2022-1307** - Bron - Terrillon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1346** - La Mulatière - Oullins - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Saulaie - Institution d'une division en volumes sur les parcelles AM 221 et AM 256 - Cession, à titre onéreux, par annuités, de biens immobiliers situés dans le quartier de La Saulaie - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction

---

**M. le Président** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Collin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1307 et CP-2022-1346.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Brossaud Claire, Mme Geoffroy Hélène, M. Guelpa-Bonaro Philippe, Mme Vessiller Béatrice, M. Vincendet Alexandre, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote sur ces dossiers (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère Collin.

---

**N° CP-2022-1314** - Meyzieu - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Meyzieu et à Lyon Métropole habitat - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1316** - Saint-Fons - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Saint-Fons, à Lyon Métropole habitat, à Alliade habitat et à l'Espace créateur de solidarités - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

---

**M. le Président** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Badouard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1314 et CP-2022-1316.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP 2022 1314 et n° CP 2022 1316 : M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- n° CP 2022 1316 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat.

Rapporteur : M. le Conseiller Badouard.

---

**N° CP-2022-1317** - Saint-Priest - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Saint-Priest, à Alliade habitat, à Est Métropole habitat, à l'association Randossage, au Centre social de l'Olivier, au Centre socio-culturel Louis Braille, à la Sauvegarde 69, au Pôle enfance famille et à la régie Pautet - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

---

**M. le Président** : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

Et nous passons, maintenant, à la partie avec débats, donc avec le vote électronique.

---

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes  
de débats en Conférence des Présidents*

---

---

**N° CP-2022-1204 - déplacements et voirie** - Métropole cyclable et apaisée - Opérations d'aménagement pour la sécurisation et l'apaisement des itinéraires piétons d'accès aux collèges - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

---

**M. le Président** : Madame la Vice-Présidente Boffet a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1204.

Avis favorable de la commission. Il y a trois demandes de temps de parole. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller Grivel** : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez une délibération concernant la sécurisation des abords de plusieurs collèges de la Métropole de Lyon. En tant que Conseillers métropolitains, nous sommes totalement favorables, bien évidemment, et nous pensons que ces projets s'inscrivent pleinement dans les compétences de la Métropole mais, et pour autant, les débats au sujet de cette délibération en commission déplacements et voirie ont mis en lumière, une nouvelle fois, vos difficultés actuelles à concevoir une relation durable et constructive entre la Métropole de Lyon et les communes de son territoire.

S'agissant des travaux de voirie, ces aménagements doivent être, et c'est la moindre des choses, travaillés avec les communes concernées de manière à construire un projet partagé avec les élus et les services municipaux, c'est la moindre des choses, et qui sont eux, effectivement, des acteurs de terrain. Il s'agit pour la Métropole, qui a une tendance de plus en plus forte à la centralisation, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, au risque de connaître un jour l'isolement, il s'agit pour vous, la Métropole, de s'appuyer sur celles et ceux qui agissent au quotidien dans la proximité. En ce sens, nous prenons acte de l'engagement du Vice-Président de ne réaliser ces aménagements que dans le cas où les communes seraient d'accord.

Pour autant, dans notre vision de ce que doit être l'exercice de la gouvernance métropolitaine, nous pensons qu'en cas de désaccord avec la commune, sur un projet initial proposé par la Métropole de Lyon, cette dernière doit viser la recherche de consensus avec les Maires et ce, de façon constructive, en prenant acte de leur connaissance fine des usages de l'espace public par les habitants. Il nous apparaît donc inconcevable que la Métropole puisse imposer ses choix en menaçant les communes de ne pas sécuriser les abords des collèges si elles ne partagent pas pleinement votre projet. Nous espérons que ce n'est pas la méthode que vous avez retenue, même implicitement.

Par ailleurs, la délibération annonce un versement de 1,6 M€ supplémentaire, complété par le FIC (fonds d'initiative communal) et le PROX des communes pour financer les projets de sécurisation. Nous dénonçons cet usage du Fonds d'initiative communal et de proximité qui, comme leur nom l'indique, doivent rester des budgets permettant le financement de projets d'aménagements sollicités et demandés par les communes.

S'agissant des travaux de sécurisation des collèges à l'initiative de la Métropole et non des communes, nous demandons que ce soit la Métropole qui prenne l'entièreté des coûts à sa charge, dans le cadre de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) par exemple, sans impacter les FIC et PROX des communes. En tant que Conseillers métropolitains, nous soutiendrons une politique de sécurisation des collèges, bien évidemment, mais en l'état, nous ne soutenons pas votre usage du FIC et du PROX pour le financement de ces travaux, dénonçant la méthode employée, nous venons de le dire, et tournant le dos à une manière efficace de travailler avec les communes qui, jusqu'à maintenant, fonctionnait plutôt très bien ; au passage, ces budgets de FIC et de PROX que vous avez diminués sensiblement pour de très nombreuses communes.

C'est pourquoi, bien sûr, entre la nécessité de sécuriser les abords des collèges et, effectivement, cette façon de consommer les budgets des communes, et le fait que nous sommes entre deux pôles qui sont très antinomiques, nous mettons nos voix simplement sur de l'abstention car nous ne pouvons pas être contre l'objectif final de cette délibération qui vise à améliorer la sécurité des élèves aux abords des collèges.

**M. le Président** : Merci monsieur Grivel. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller Gascon :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous propose d'approuver la réalisation d'opérations d'aménagement pour la sécurité des itinéraires piétons d'accès à 11 collèges de la Métropole.

Tout d'abord, je voudrais lever toute ambiguïté : nous sommes bien naturellement favorables à toute action publique qui concourt à une meilleure prise en compte de la sécurité de nos enfants. Cependant, votre projet soulève deux difficultés essentielles.

Tout d'abord, sur les modalités de financement de ces opérations. Le principe que vous entendez arrêter aujourd'hui consiste à compléter, par cette ligne financière, les budgets des fonds d'initiative communale et de proximité. Or, ces derniers n'ont pas vocation à devenir les variables d'ajustement de la programmation pluriannuelle d'investissement dont on ne connaît pas encore, à ce jour, le contenu précis. Ce type d'opérations relève de la compétence exclusive de la Métropole et nous le savons tous. Aussi, il vous appartient de les inscrire dans la PPI. N'y-a-t-il aucune ligne financière dans la PPI pour répondre à ce besoin ?

Deuxième difficulté : votre approche de concertation avec les Maires et les habitants des communes concernées demeure, une fois de plus, très contestable. À titre d'exemple, lors de la réunion inter services qui s'est tenue à Saint-Priest le 10 janvier dernier, nos services respectifs avaient convenu de suspendre le projet d'aménagement des accès du collège Boris Vian, dans l'attente du retour des analyses sur les collèges de la commune car je souhaitais disposer de données objectives, notamment sur le collège Colette dont l'environnement nous paraît beaucoup plus accidentogène. Nous n'avons obtenu, à ce jour, aucune réponse.

Monsieur Bagnon, dois-je vous rappeler également les interrogations que vous ont formulées sans détour les habitants du secteur en juillet dernier sur les impacts de la limitation du stationnement, du fait de l'activité du gymnase à proximité ?

Je vous le dis, les gens commencent à douter très réellement de la pertinence de concertations qui n'en sont pas. En réalité, votre motivation principale ne réside-t-elle pas, comme dans chacun de vos projets d'ailleurs, dans la volonté de supprimer le plus de places de stationnement ? Votre détestation de la voiture est consternante. Et vous voudriez utiliser les fonds FIC et PROX pour cet unique dessein ? Ce n'est pas sérieux.

Pour finir, je voudrais vous dire une chose. La sécurité de nos enfants aux abords des collèges ne doit pas être uniquement prise sous l'angle de la sécurité routière qui reste, bien évidemment, incontournable. Non, leur sécurité doit s'inscrire dans un prisme bien plus large. Non, l'insécurité n'est pas un sentiment mais bien une réalité pour trop de français et, notamment, pour nos jeunes.

Je vous rappelle, qu'en cinq ans, les coups et blessures volontaires ont augmenté de 31 % en France. Et, sur ce dernier point à Saint-Priest, nous ne vous avons pas attendu. Nous n'avons pas attendu l'obtention de lignes PPI pour installer, également, des caméras de surveillance aux abords de nos collèges sur nos seuls fonds propres. Aussi, je vous invite grandement à réinterroger plus largement votre politique de sécurisation aux abords des collèges, en tenant compte des avis des élus et des habitants des communes tout en mobilisant des lignes financières PPI dédiées à ces projets. Dans l'attente de décisions de votre part qui iraient dans le bon sens, nous voterons contre ce projet. Je vous remercie.

**M. le Président :** Merci monsieur Gascon. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller Marion :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots pour soutenir ici le projet de décision de sécurisation des abords des établissements scolaires que nous propose le Vice-Président Fabien Bagnon. Ce qui nous anime ici, c'est bien avant tout de garantir la sécurité des milliers d'élèves qui se rendent chaque jour dans les établissements scolaires de notre Métropole. C'est un devoir auquel nous devons toutes et tous répondre sérieusement. C'est aussi un droit élémentaire pour tous les piétons : enfants, parents, professeurs et toutes les personnes qui fréquentent les collèges de notre Métropole. C'est un droit élémentaire pour tous ces piétons que de pouvoir se déplacer en toute sécurité et, bien sûr, on pense en particulier et en priorité aux plus jeunes, à savoir les collégiennes, les collégiens, les enfants.

Garantir aux piétons la sécurité qu'ils et elles méritent, partager justement l'espace public, ce sont des objectifs auxquels nous répondons également en soutenant le passage des communes qui le souhaitent en villes 30, ce que Lyon vient de faire depuis le 30 mars dernier, par exemple. Et donc, aussi, avec ces aménagements de sécurisation, nous encourageons un apaisement aux abords de nos collèges, nous encourageons la réduction des nuisances sonores, l'amélioration de la qualité de l'air, la végétalisation, la création d'espaces plus conviviaux, tout cela va ensemble, tout cela fait projet, tout cela dessine la société que nous voulons esquisser, construire et bâtir avec vous.

Et je veux rappeler ici, quand même, que nous avons, d'ores et déjà, des retours positifs, des demandes importantes que les principaux des collèges nous relaient, notamment lors des conseils d'administration, pour aller plus vite en ce sens.

Et c'est donc, aujourd'hui, 1,6 M€ supplémentaires pour la sécurité de nos enfants, pour l'apaisement de nos vies de quartier, que nous débloquons, avec un travail important de diagnostic engagé dès 2021 sur les 121 collèges du territoire, sur la base de critères que nous avons voulu objectiver pour aller vers une démarche qui permet de faire face à ce sujet de la sécurité, de manière la plus partagée possible. Nous avons pu dégager, du coup, une liste de 11 collèges, cette première liste que vous avez dans le projet de décision qui vous est aujourd'hui soumis. C'est donc bien une première liste qui sera à compléter, dans le dialogue avec les communes, ce qui répond, je crois, à une partie des préoccupations qui ont été évoquées, juste avant ma prise de parole.

Je veux, enfin, saluer la responsabilité d'une Métropole qui se donne plus largement, au-delà de ce seul sujet sur lequel nous ajoutons bien des financements supplémentaires au budget dont disposaient déjà les communes, je veux donc saluer la responsabilité d'une Métropole qui donne aux communes les moyens d'agir, nous l'avons déjà évoqué lors des nouveaux critères de la dotation de solidarité communautaire avec un régime d'aide qui permet d'emmener 10 M€ auprès des communes.

Nous parlons donc aujourd'hui, et je pense qu'il est important que nous gardions ceci à l'esprit lorsque nous nous prononcerons collectivement, nous parlons bien de la sécurité de nos enfants et il est vraiment important de rester centré sur cet objectif prioritaire. J'espère qu'il pourra toutes et tous nous rassembler dans une Métropole qui se donne, de manière transpartisane, les moyens d'agir sur un consensus que je pense le plus clair et le plus partagé possible. Je pense que ce serait une belle expression de notre sens des responsabilités à toutes et tous ici. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci monsieur Marion. La parole est au Vice-Président Fabien Bagnon.

**M. le Vice-Président Bagnon** : Merci monsieur le Président. J'avoue être un peu surpris par rapport à vos différentes réactions. Je rappellerai tout de même qu'en 2019, 17 piétons sont décédés sur les voiries de la Métropole et qu'il est urgent d'agir et, notamment, aux abords des collèges puisque les études montrent une accidentologie accrue.

Quant à la méthode évoquée par monsieur Grivel sur l'ensemble des projets, en tout cas sur la majorité, ils sont issus d'un travail collaboratif entre les services des communes et ceux de la Métropole. Il y a globalement consensus. Parfois, sur certains aménagements, il peut y avoir des discussions.

Concernant le collège Boris Vian à Saint-Priest, monsieur Gascon je vous rappelle que nous sommes intervenus sur ce collège fin 2020. Il y avait vraiment une situation d'urgence à agir pour sécuriser les cheminements. Depuis, nous avons réalisé un travail important, notamment avec l'équipe pédagogique puis, également, avec les élèves pour concevoir un projet en prenant aussi en compte les remarques des riverains. Et, nous pensons aboutir à un projet qui répond à l'ensemble des contraintes et qui sécurise les cheminements.

Je rappellerai, aussi, qu'il s'agit bien d'un complément de budget au budget métropolitain FIC et PROX. On est dans une possibilité supplémentaire offerte aux communes et, bien sûr, le recours à FIC et PROX, *in fine* leur mobilisation sur ces projets, reste à la main des communes qui, si à la fin, n'étaient pas d'accord pour la mise en œuvre, évidemment nous n'aurions pas recours à ces budgets. Voilà ce que je pouvais dire, monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Boffet.

---

**N° CP-2022-1206 - déplacements et voirie** - Développement du covoiturage - Création de l'aire de covoiturage multimodale de Dardilly et La Tour-de-Salvagny - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

---

**M. le Président :** Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1206.

Avis favorable de la commission. Un temps de parole est demandé par le groupe Synergies-Métropole.

**Mme la Conseillère Fournillon :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, dans le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), les experts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) donnent cette fois les clés et des solutions pour réduire notre impact sur notre environnement. L'heure est donc à l'action !

Ils nous préconisent la réduction des gaz à effet de serre qui passe par une baisse de la consommation des énergies fossiles. Naturellement, les déplacements sont concernés. Les Métropoles doivent ainsi offrir des alternatives compétitives à l'usage de la voiture en solitaire et les transports en commun et le covoiturage sont naturellement de celles-ci.

L'aire de covoiturage présentée dans cette délibération s'inscrit dans un secteur de l'A89 et la M6 où 90 % des automobilistes sont seuls dans leur voiture aux heures de pointe. Cela n'est plus tenable et le potentiel d'amélioration est énorme pour réduire de manière tangible le nombre de véhicules à l'entrée comme au cœur de notre agglomération et donc la pollution.

Le dynamisme et le développement de notre Métropole, la réalité climatique, nous enjoignent à créer des infrastructures en nombres suffisants. Il nous faut favoriser le report modal des automobilistes vers des solutions moins coûteuses pour la planète et pour le portefeuille des usagers alors que le prix de l'énergie, grimpant en flèche, cause des situations difficiles chez nombre de travailleurs qui n'ont d'autres solutions que de se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail, parfois loin de leur domicile. Ce besoin d'infrastructures est, d'ailleurs, renforcé par la mise en place prochaine de la ZFE (zone à faible émission).

Le groupe Synergies-Métropole appelle donc au développement de ces infrastructures en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'aire de covoiturage que nous évoquons aujourd'hui en fait partie et je tiens à remercier la Métropole pour cet investissement réalisé avec les Communes de Dardilly et de La-Tour-de-Salvagny. Cet aménagement démontre la capacité des communes à travailler ensemble et avec la Métropole de Lyon pour réaliser des projets de territoire de qualité. Il vous invite à continuer à travailler avec les Maires, à solliciter le pragmatisme des élus municipaux, conscients des enjeux qui traversent notre société et soucieux d'améliorer le quotidien des habitants de leur commune et de la Métropole.

Se pose toutefois une question centrale : celle de la qualité d'usage de ces équipements essentiels. En particulier en matière de sécurité, si l'on veut encourager un changement de comportement pérenne chez les automobilistes.

J'en veux, pour exemple, le cas du parc-relais (P+R) de la Porte de Lyon, implanté par la Métropole le long de la M6 à l'entrée de l'agglomération. Ce parc-relais, qui comprend une aire de covoiturage, trouve son public mais se trouve confronté à de réelles problématiques de sécurité qui nuisent à sa réputation, et par là-même, à son succès. Les études et les échanges que nous avons eus avec les habitants au sein de nos communes le démontrent : la peur du vol et des incivilités constituent les principaux freins au stationnement dans ces parkings. Ce parc-relais ne bénéficie ni de barrières, ni de système de vidéo-protection, une situation qui ouvre la voix aux dégradations et qui décourage ceux qui souhaitent laisser leur voiture pour rejoindre Lyon *via* le BHNS (bus à haut niveau de service).

Permettez-moi, simplement, de vous citer l'histoire d'une maman de deux enfants dont le véhicule familial a subi deux dégradations sur ce même parking. En conséquence, elle a décidé d'abandonner sa pratique vertueuse d'une mobilité multimodale et partagée pour retourner à ses premières amours de la voiture individuelle, pour ses déplacements domicile-travail quotidiens. Son mari a fait de même. Deux voitures solos contre une voiture partagée puis stationnée, le constat est sans équivoque.

La gendarmerie vous a, selon mes informations, écrit quant aux plaintes déposées et à leurs interventions sur ce parking ; de mon côté, je vous ai également écrit et votre réponse récente m'indique une transmission immédiate à vos services et je vous en remercie.

La future aire de covoiturage de Dardilly-La Tour-de-Salvagny, pour laquelle nous votons une enveloppe de 437 000 €, n'intègre pas non plus de système de sécurité ni de vidéo-protection.

Monsieur le Président de la Métropole et monsieur le Président du Syndicat des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), au regard de ces constats, ne serait-il pas regrettable que ce manque de sécurisation amène demain les usagers à fuir les parcs-relais ou aires de covoiturage au détriment de tous les efforts des communes et de la Métropole pour réduire le nombre de voitures et la pollution à l'entrée comme au cœur de l'agglomération ?

Nous partageons l'engagement de tous pour le climat. Nous partageons la vision du développement nécessaire des parkings favorisant le report modal. Nous ne partageons pas la vision qui consisterait à faire supporter par les communes les investissements pour la sécurisation de ces équipements métropolitains.

Aussi, nous sollicitons la mise en place d'une enveloppe budgétaire métropolitaine, dédiée à la sécurisation des équipements multimodaux, afin d'assurer la sécurité que les usagers sont en droit d'attendre. Je vous en remercie.

**M. le Président :** Merci pour votre intervention, madame Fournillon, pour ce travail effectué sur ce P+R avec les Communes de Dardilly et de La-Tour-de-Salvagny. On en avait d'ailleurs discuté sur site. Je crois que vous avez eu une réponse favorable sur les caméras de surveillance sur ce parking de La-Tour-de-Salvagny.

En tout cas, je partage votre avis, que ce soit naturellement sécurisé...

*(Propos inaudible de Mme la Conseillère Fournillon)*

**M. le Président :** On reviendra vers vous mais il me semblait que nous avions trouvé un accord avec les deux communes. Mais, vous voyez, je n'ai pas toujours les bonnes informations. En tout cas, je partage votre objectif de sécuriser naturellement ces parkings de covoiturage. Cela fait partie de nos politiques essentielles pour arriver à changer les comportements et lutter contre l'autosolisme.

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

---

**N° CP-2022-1207 - déplacements et voirie** - Projet Voie lyonnaise n° 8 - Requalification de la route de Paris au nord du giratoire Montcelard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. le Président :** Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1207.

Avis favorable de la commission. Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller Charmot :** Monsieur le Président, les Grand Lyonnais commencent tout juste à le comprendre, dans quelques mois et ils pourront pleinement encore mieux le mesurer, la politique de mobilité de votre Exécutif se résume à un dogme unique, imposer le vélo partout, par tous les moyens et sans aucune considération d'ensemble sur les besoins réels des usagers.

Après les aménagements éphémères à gros coups de pinceaux, pour coller des pistes cyclables à marche forcée dans les centres-villes, après les atermoiements et les faux-semblants sur le métro ou le téléphérique, nous découvrons très largement avec les autoroutes à vélo, qu'elles sont votre seul projet d'infrastructure de mobilité que vous voulez imposer à l'échelle d'un territoire de plus de 1,5 million d'habitants.



Avec le mépris habituel pour les Maires, qui est devenu une véritable marque de fabrique de votre Exécutif, vous nous avez convoqués à des comités dits "de pilotage" pour nous présenter les parcours des nouvelles autoroutes à vélo, rhabillées pour l'occasion dans une dénomination sans doute plus flatteuse, soufflée par vos communicants sous le vocable de "Voies Lyonnaises".

En réalité, des parcours d'autoroutes dessinés à gros traits en troquant simplement l'espace des voiries routières, contre des couloirs cyclables. De ces autoroutes à vélo qui seront déployées sur les grands axes de circulation routière, les Grand Lyonnais et les habitants de nos communes, tels ceux de Charbonnières-les-Bains ou de Tassin-la-Demi-Lune ou d'ailleurs, découvrirons bientôt que, non seulement, elles ne résoudront rien à des problèmes de mobilité qu'ils rencontrent matin et soir, en se rendant au travail, mais qu'elles les aggraveront, sans rien améliorer des transports en commun.

À titre d'exemple, cette Voie Lyonnaise n° 8 ne répond aucunement à la demande d'amélioration de la desserte en transports en commun, fortement manifestée par les Charbonnois sur le tracé impacté par ce projet. Je parle ici aussi au nom de ma collègue élue de notre circonscription, Séverine Fontanges, élue, par ailleurs, à Charbonnières-les-Bains.

Vos services étudient un projet de création de collège à Charbonnières-les-Bains, sur le site de l'ancien siège de la Région. La desserte en bus sera un point majeur pour l'accès facilité à ce futur établissement. À cela, votre projet de Voie Lyonnaise n° 8 ne répond pas ou ne répondra pas, du moins tel qu'il est présenté, puisqu'il ne prend pas en compte la place des bus et des transports en commun dans l'aménagement de la voirie. Nous vous le disons, votre projet d'autoroute à vélo est insuffisamment préparé et insuffisamment concerté, comme vous aimez à le répéter, pour répondre efficacement aux besoins en mobilité douce de notre territoire.

Et plus encore, dans les décisions que vous prenez à ce propos, vous imposez aux Maires, des projets qui induisent de mettre à leur charge, des investissements en réfection de réseaux, en entretien ou création de plantations, parce que c'est de leurs compétences.

Puisque vous décidez, alors payez ! À tout le moins, abondez les budgets, par exemple, de proximité des communes impactées, du montant de ces dépenses que vous leur imposez. Tassin-la-Demi-Lune, en tout cas, ne suppléera pas, ni ne priorisera, cette dépense pour votre projet.

Nous vous l'avons, pourtant, tous suggéré, avec tous mes collègues Maires et élus locaux. C'est une question de pur bon sens. Partez des projets des collectivités locales qui vous ont présenté des projets de pistes cyclables. Ces projets ne sont pas le fruit du hasard ou d'une lubie passagère. Ils correspondent à des besoins locaux identifiés, exprimés par les habitants pour se déplacer à vélo, pour des trajets de courtes durées dans leur commune, pour leurs loisirs, pour emmener les enfants à l'école, faire une course le samedi ou le dimanche, sécuriser un déplacement d'enfants. Mais, nous le savons désormais, ces projets de pistes cyclables ne vous intéressent pas. Votre empreinte politique se résumera donc à la stricte réduction des chaussées en faveur de la pratique du vélo à grande échelle et à l'interdiction absolue de la circulation automobile, sans aucune solution alternative de report massif vers les transports en commun performants. Et, votre empreinte écologique poursuivra son avancée dans le palmarès des villes les plus embouteillées de France, avec toujours plus d'habitants pris en otage dans les voitures et toujours aucune offre de métro à l'horizon de votre mandat.

Alors oui, avec les autoroutes à vélo, l'heure est venue d'assumer vos choix en matière de mobilité. Nous voterons contre ce rapport.

**M. le Président :** Merci, la parole est au Vice-Président Fabien Bagnon.

**M. le Vice-Président Bagnon :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, eh bien, monsieur Charmot, votre intervention est pour le moins caricaturale et je m'étonne de l'écart entre vos dires et l'ambiance qui a régné dans le dernier comité de pilotage de cette Voie Lyonnaise n° 8 nord, où les discussions ont été extrêmement fructueuses et où il y a eu un large consensus avec les Communes d'Écully, de Dardilly et de La-Tour-de-Salvagny et même de Charbonnières-les-Bains qui hébergent principalement la route de Paris et qui est donc principalement concernée.

Je m'étonne de votre position. Finalement, vous êtes le seul à vous opposer à ce projet. Quant à la place faite aux transports en commun -je vous le rappelle- des couloirs-bus au moins en amont des feux de circulation et des carrefours, là où la congestion est présente, seront réalisés, afin de donner une priorité à ces bus aux feux.

Donc, les transports en commun sont, évidemment, complètement intégrés dans ce projet et nous ne saurions les désavantager. Je m'étonne aussi que quand la Métropole réalise des aménagements favorisant justement ces transports en commun, sur la Commune de Tassin-la-Demi-Lune, vous vous retrouviez à vous y opposer et c'est bien pour cela que je les maintiens pour continuer à avantager les personnes et elles sont nombreuses, qui utilisent les différentes lignes de transports en commun sur l'avenue de la République.

Et, puisque vous nous interpellez sur nos politiques de déplacements, simplement pour vous rappeler que nous avons doublé les budgets d'investissements du SYTRAL à 2,5 milliards. Vous savez très bien que notre politique de déplacement ne se résume, loin s'en faut, à celle des aménagements cyclables et des Voies lyonnaises. Merci.

**M. le Président :** Merci monsieur le Vice-Président. Monsieur Charmot, si vous souhaitez parler, je vais vous donner la parole mais au minimum, demandez-là ! Je vous la donne monsieur Charmot.

**M. le Conseiller Charmot :** Monsieur Bagnon, je suis désolé de vous dire que si vous parlez de consensus avec un certain nombre de villes, pour ma part, je n'ai pas validé ce projet et je vous l'ai dit, même si j'ai apporté aussi mon éclairage sur ce qu'il faudrait éviter de faire comme bêtise dans un projet comme celui-ci, cela ne veut pas dire que je le soutiens et encore moins que la Ville de Tassin-la-Demi-Lune et, je pense, les autres communes aient à financer les aménagements d'un projet que vous voulez faire qui est dans votre politique, puisque vous imposez des dépenses aux communes, eh bien, financez-les !

**M. le Président :** Je rappelle que sur tous ces budgets, on parle bien de budgets métropolitains et que, finalement, monsieur Charmot, vous dites le contraire de monsieur Bagnon, les communes autour sont plutôt favorables au projet et la Ville de Tassin-la-Demi-Lune est, comme très souvent, opposée à ce projet de la Métropole. J'espère que d'ici la fin du mandat, on aura au moins une fois un point d'accord avec le Maire de Tassin-la-Demi-Lune, sur un des dossiers pour l'intérêt de nos habitants.

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

---

**N° CP-2022-1212 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities - Désignation de représentants de la Métropole - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales**

---

**M. le Président :** Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1212.

Avis favorable de la commission.

---

**Désignation de représentants de la Métropole au sein de l'Assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities**

**(Dossier n° CP-2022-1212)**

---

Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities. Je rappelle qu'avec la nouvelle loi 3DS du 21 février 2022, les candidats ne doivent pas prendre part au vote, c'est une nouvelle contrainte qui a été ajoutée aux collectivités locales, donc je ne suis pas sûr qu'elle soit si pertinente que cela.

Je vous propose la candidature de :

- titulaire :

. Mme Hélène Dromain,

- suppléant :

- Mme Emeline Baume.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

S'il n'y en a pas, je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté, Mme Baume Emeline, Mme Dromain Hélène, en leur qualité de candidates déclarées pour siéger au sein de l'association Réseau SilkyCities, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Longueval.

---

**N° CP-2022-1217 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour le projet de micro-usine INDULO - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

---

**M. le Président :** Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1217.

Avis favorable de la commission. Un temps de parole est demandé par le groupe Synergies-Métropole.

**Mme la Conseillère Asti-Lapperrière :** Monsieur le Président, chers collègues, la crise du Covid nous a démontré à quel point les délocalisations ont fragilisé notre capacité industrielle et ont généré notre dépendance dans certains secteurs stratégiques comme celui de la santé. La guerre en Ukraine provoque un nouveau bouleversement géopolitique et économique mondial nous incitant, en France et en Europe, à bâtir une nouvelle souveraineté industrielle. Le réchauffement climatique se poursuit et nous aurons besoin d'innovations industrielle et technologique pour nous adapter et le limiter.

De fait, nous partageons les objectifs globaux de votre stratégie d'accompagnement de l'industrie, rappelés dans la présente délibération. Nous adhérons, également, à votre volonté de renforcer l'attractivité des métiers industriels. Il est essentiel de modifier la perception de l'industrie et de générer de nouvelles vocations.

Pour autant, nous nous interrogeons sur le montant de la subvention accordée au projet INDULO dans le cadre de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements). Nous ne remettons pas en cause le travail de recherche ni le partenariat de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur mais bien le choix de la Métropole de Lyon de soutenir ce projet à hauteur de 200 000 €.

Sur le site de la Fabrique de l'innovation de l'université de Lyon, le projet nous est décrit comme une mission "confiée" à cette dernière. Pourriez-vous nous préciser comment ce projet a été sélectionné et pourquoi celui-ci ?

Si la COMUE va prendre en charge le poste de coordinateur de la micro-usine, le coût de l'investissement incombe quasiment uniquement à la Métropole de Lyon. Pourquoi aucun autre partenaire n'a été associé ?

Également, nous interrogeons la pertinence de ce projet pour réellement sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie ainsi que sa pérennité. S'inscrit-il dans le long terme, si oui, pour combien d'années ? Comment sera-t-il évalué ?

Dans la convention entre la Métropole et la COMUE, un soutien au fonctionnement de l'exploitation est évoqué. A-t-on une estimation du coût du fonctionnement annuel de la micro-usine pour la Métropole de Lyon ? Qui paiera ? Par ailleurs, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le "site 22D, lieu totem du vélo de la Métropole de Lyon" cité dans la convention ?

Une nouvelle fois, nous regrettons la méthode qui consiste à se référer à la délibération sur la PPI dont nous n'avons toujours pas eu les détails plus d'un an après l'avoir votée, pour acter des subventions métropolitaines conséquentes.

Certes, ce projet innovant apparaît comme une des solutions pour sensibiliser les jeunes mais, ce démonstrateur à 220 000 € n'a ni vocation de production, ni modèle économique. Il générera, probablement, un coût de fonctionnement annuel pour la Métropole qui n'est pas précisé dans la délibération.

Sans remettre en cause le travail des étudiants qui doivent être très heureux que la Métropole apporte un tel financement à leur projet, en l'état, nous ne pouvons pas soutenir cette délibération, et donc nous nous abstenons. Je vous remercie.

**M. le Président :** Merci. La parole est à madame la Vice-Présidente Emeline Baume.

**Mme la Vice-Présidente Baume, rapporteur :** Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez et l'adhésion que vous avez et du parti pris global pour les activités productives et surtout pour mobiliser, montrer, démontrer aux jeunes collégiennes et collégiens, lycéennes et lycéens, voire même cycle 3 d'élémentaire que les métiers du fer sont des métiers qui ont du sens, qui sont utiles et impactants pour notre territoire, pour participer à la fameuse souveraineté industrielle que, collectivement, nous recherchons à l'échelle française et régionale.

Concernant toutes vos questions, juste un tout petit point de détail, cela aurait été agréable et constructif de les amener en commission, parce que j'aurais pu vous répondre du tac au tac !

Alors, pour l'ensemble des éléments, ce volet d'investissement était bien dans la PPI dans le cadre d'une démarche globale qui s'appelait et qui avait été lancée au précédent mandat "territoire industriel de grande ambition".

Donc, vous pouvez retrouver la trace, y compris au précédent mandat, je vous repasserai le détail. Là, le sujet, c'est bien d'accompagner un groupement d'acteurs qui est porté par la Fabrique de l'innovation, donc, par des universités et qui s'insère, comme vous l'avez indiqué, dans la manufacture des mobilités qui est portée par le collectif des acteurs entrepreneurs du vélo qui, maintenant, sont au sein du pôle de compétitivité CARA.

Je pense que l'ensemble de ces entrepreneurs, qui ont fait le choix d'accepter que ce pôle démonstrateur, effectivement, je vous rejoins, il n'y a pas de productions, c'est de la démonstration, de la médiation vers les jeunes et vers les équipes éducatives, ont fait ce choix d'avoir un point porté par une instance publique et, sauf erreur de ma part, c'est bien l'Université de Lyon qui va porter les charges d'exploitation, puisqu'elle porte, et le coordinateur et tout le reste. Nous, nous accompagnons, en une fois, en investissement mais on en rediscutera, soit en aparté, soit à nouveau en commission, sans aucun problème.

**M. le Président :** Merci beaucoup pour ces précisions. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté, M. Longueval Jean-Michel, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'Université de Lyon - Communauté d'universités et établissements (COMUE), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Baume.

---

**N° CP-2022-1225 - développement solidaire et action sociale** - Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions aux associations Le Mas - la Station et Les grandes voisines - Convention entre la Métropole de Lyon et Le Mas - La station et convention tripartite entre la Métropole, l'État et l'association Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

---

**M. le Président :** Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1225.

Avis favorable de la commission. Le groupe Progressistes et républicains a demandé un temps de parole.

**M. le Conseiller Kimelfeld :** Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots très rapides pour simplement saluer l'action de monsieur le Vice-Président Renaud Payre et, sans doute, d'un certain nombre de ses collègues de l'Exécutif qui ont permis d'ouvrir un dialogue constructif avec l'État.

Il y a dans cette délibération, bien sûr, des financements mais, il y a surtout ce qui me paraît important, au-delà des financements, c'est cette convention tripartite qui va permettre au public concerné, qu'il n'y ait pas de rupture dans la prise en charge et dans le suivi, ce qui montre quand il y a dialogue, eh bien, il y a résultat, au bénéfice des publics les plus précaires.

Voilà tout simplement, ce que je souhaitais dire et, bien évidemment, notre groupe soutiendra cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci pour votre soutien. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

---

**N° CP-2022-1231 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Restructuration du collège Triolet - Approbation du programme - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

---

**M. le Président** : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1231.

La commission a donné un avis favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

**Mme la Vice-Présidente Picard** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la restructuration du collège Elsa Triolet que parents d'élèves, enseignants et élus locaux demandent depuis très longtemps est la promesse d'une amélioration des conditions de l'apprentissage dans cet établissement. La qualité des locaux est un élément important pour que les élèves se sentent bien, que les parents gardent confiance dans l'école de la République.

La Métropole prend ses responsabilités avec l'ambition d'établissements de qualité permettant aux élèves d'accéder à la meilleure éducation. Nous savons que les choses sont liées, la qualité des équipements scolaires, comme des équipements sportifs ou culturels, participent au bien-être des familles et à leur implication. Un cercle vertueux qui rayonne au-delà des murs des établissements scolaires avec un impact positif pour la commune, pour le dynamisme de la vie associative, pour la qualité de vie dans le quartier.

Les acteurs du collège Elsa Triolet œuvrent depuis de nombreuses années pour cette restructuration et notre groupe est intervenu, à de nombreuses reprises, en Conseil de Métropole lors du précédent mandat. Je voudrais saluer toutes celles et tous ceux qui s'engagent, au quotidien, pour que nos collèges des quartiers populaires ne soient pas laissés pour compte, les parents d'élèves, les enseignants, les équipes éducatives, tous mobilisés.

Sur le territoire de Vénissieux, nous avons récemment vécus des mouvements de grève de ces équipes qui protestent contre le manque d'enseignants, de surveillants, d'agents d'entretien, de personnel administratif, contre la précarité, la dévaluation des AEHS (accompagnant d'élève en situation de handicap) et contre toute une stratégie visant le démantèlement de l'éducation prioritaire avec toujours plus de contrats et d'appels à projets par établissement.

L'État affaiblit l'école de la République et, dans les territoires, nous en récoltons malheureusement les effets avec la dégradation du climat scolaire, des conditions de travail difficiles pour les adultes comme pour les enfants.

En matière d'éducation, la Métropole a pris toute la mesure de l'urgence des besoins en élaborant un schéma directeur des collèges que notre groupe demandait depuis plusieurs années. D'une part, nous souhaitons accueillir dignement les 500 élèves supplémentaires qui s'inscrivent chaque année dans nos collèges. D'autre part, et ce n'est pas une surprise, l'état des lieux de nos établissements vieillissants a permis de bien prendre la mesure des besoins en matière de rénovation.

Si la Métropole insuffle 23 M€ dans la restructuration du collège Elsa Triolet, c'est précisément parce qu'il y a une urgence à améliorer les conditions d'usage de cet établissement pour les élèves, les familles et les personnels.

Cette urgence m'oblige, aujourd'hui, à insister sur la nécessité de démarrer les travaux sans attendre. J'aimerais être assurée de la réalisation de ces travaux avant la fin du mandat comme prévu.

Je profite de cette délibération pour aborder la situation du collège Aragon dont la construction date de 1974. Là encore, les usagers et les élus locaux se mobilisent pour alerter sur les conditions d'accueil des élèves. Ce collège a, récemment, bénéficié de travaux d'urgence pour fluidifier et sécuriser les usages, ainsi qu'une extension temporaire de quatre salles d'enseignement, de sanitaires et d'un préau, pour faire face à une importante hausse des effectifs. Le schéma directeur des collèges annonce la réhabilitation totale du collège Aragon, c'est une excellente nouvelle. Encore une fois, nous aimerions avoir des précisions sur le calendrier.

Nous savons que la Métropole de Lyon s'engage pleinement dans la transformation de ses collèges, avec des investissements annoncés à 300 M€ durant ce mandat. Mais, il nous paraît important d'avoir un message clair, solide vis-à-vis des usagers du collège. Aussi, nous souhaiterions savoir à quelle date commenceront les travaux du collège Aragon. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci madame Picard. Trois cents millions, en effet, sur les collèges c'est une somme importante. Nous savons, d'ores et déjà, qu'elle ne sera pas totalement suffisante vu le retard qui avait été pris sur l'entretien d'un certain nombre de collèges de la Métropole de Lyon, en particulier sur toute la couronne est, pour des raisons que je pourrais qualifier d'historiques, que nous essayons de rattraper.

Le schéma directeur des collèges -et je remercie Véronique Moreira, Vice-Présidente, de l'avoir piloté en toute transparence- permet de voir et naturellement on reviendra vers vous donner des calendriers d'exécution plus précis sur les deux collèges que vous avez cités à Vénissieux.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Moreira.

---

**N° CP-2022-1235 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 21 logements situés 103 à 105 route de Strasbourg - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1235.

La commission a donné un avis favorable. Un temps de parole est demandé par le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller Debû** : Merci monsieur le Président. Ce n'est pas particulièrement sur ce dossier-là, c'est celui-ci et tous ceux qui suivent. Simplement pour demander que l'on étudie la possibilité d'avoir une automaticité des garanties d'emprunts pour les bailleurs sociaux parce qu'on remarque que tous les dossiers qui suivent sont construits sur le même schéma. Or, ils nous semblent qu'il faudrait que pour nos bailleurs sociaux, ils aient la garantie d'avoir une garantie sur l'ensemble de ces projets. Mais, évidemment, nous voterons pour. Merci.

**M. le Président** : Merci, on étudiera mais je pense qu'on a un petit souci législatif et qu'on ne peut pas le décider tout seul.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

---

**N° CP-2022-1261 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Garanties d'emprunts accordées à la société civile immobilière (SCI) Grand Axe auprès de la Banque postale - Réhabilitation et extension des locaux situés 173 avenue Jean Jaurès - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1261.

La commission a donné un avis favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Métropole en commun.

**Mme la Vice-Présidente Boffet** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, ce sera une rapide explication de vote en réalité. Ce dossier concerne la rénovation de locaux administratifs pour Alliade habitat, suite à l'intégration d'une nouvelle activité, il me semble.

J'aurais préféré que d'autres priorités soient choisies par ce bailleur sur la rénovation de son parc à l'heure où les hausses de l'énergie ont un impact dévastateur pour les habitantes et les habitants des logements mal isolés. Nous sommes très attentifs à la sauvegarde du système mis en place en France avec les bailleurs sociaux et à la sauvegarde de ces bailleurs sociaux justement. Et, le financement des logements pour les plus défavorisés bien entendu, cela commence par faire en sorte que l'on incite ces derniers aux bonnes priorités.

Le groupe Métropole en commun s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

---

**N° CP-2022-1269 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements situés 40 rue Tissot - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1269.

La commission a donné un avis favorable. Il y a une demande de prise de parole du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère Nachury** : Merci monsieur le Président. Je rappelle la position de notre groupe que nous avons déjà prise lors de la dernière Commission permanente s'agissant d'apprécier la répartition des logements sociaux sur le territoire.

Le découpage en îlots regroupés pour l'information statistique apporte une information précieuse avec une granularité plus fine que la commune ou l'arrondissement. L'opération pour laquelle une garantie d'emprunt auprès de la CDC pour le compte de Lyon Métropole habitat est sollicitée se situe dans un quartier IRIS (le 302) dans le 9ème arrondissement, où 35,33 % des logements sont sociaux au sens de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain).

Notre groupe votera contre la délibération n° CP-2022-1269 et précise qu'il a voté en faveur des autres garanties d'emprunts. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. Le Vice-Président Renaud Payre est en conflit d'intérêts, il aura donc le plaisir de vous répondre mais après le vote.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté, M. Cochet Philippe, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

**M. le Président** : Je vous remercie. Monsieur le Vice-Président Renaud Payre.

**M. le Vice-Président Payre** : Merci monsieur le Président. Madame Nachury, simplement pour acter une forme de désaccord entre nous puisque vous mobilisez, effectivement, l'échelle de l'IRIS pour expliquer votre position et vous l'avez déjà fait par le passé. Lorsque nous sommes à 10 demandes de logement social pour une seule satisfaite, c'est l'ensemble de la Métropole qui doit être mobilisée.

Et, par ailleurs, je rappelle que nous sommes dans un arrondissement où nous sommes dans la reconstitution, notamment, de logements qui ont pu être démolis, notamment, dans des opérations de renouvellement urbain et donc ça procède à cela, et donc, à ce titre, nous n'avons pas la même position. Mais je redis que notre objectif est de produire dans l'ensemble de la Métropole et il est vrai qu'on aimerait aussi que certains territoires beaucoup plus (comment dire) déficitaires en termes de logements sociaux y contribuent. Je crois qu'on est plutôt sur la bonne voie, donc je ne vais pas polémiquer sur ce sujet.

**M. le Président** : Merci.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

---

**N° CP-2022-1280 - proximité, environnement et agriculture** - Plan climat - Attribution d'une subvention à l'association Festival Alternatiba pour l'organisation du Festival Alternatiba 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1280.

La commission a donné un avis favorable. Nous avons cinq demandes de temps de parole sur ce dossier qui concerne une subvention à l'association Festival Alternatiba 2022. La parole est au groupe Synergies Métropole.

**M. le Conseiller Grivel** : Monsieur le Président, merci de nous passer la parole sur cette délibération. Chers collègues, quelques mots pour justifier notre vote au sujet de cette délibération.

Nous pouvons comprendre que certains, parmi les membres de la majorité, ont gardé -et c'est assez légitime-, dans l'exercice de leurs fonctions d'élus, un côté militant écologiste et nous le voyons très très souvent au sein de cet hémicycle. Nous portons, d'ailleurs, chacun en nous des convictions et c'est tout à votre honneur de faire vivre les vôtres ici.

Aussi, nous ne pouvons que constater les liens politiques qui existent entre le mouvement citoyen Alternatiba et la majorité écologiste, dont acte. C'est certainement pour cela que vous ayez fait le choix d'encourager, d'organiser ce festival dans la Métropole de Lyon et de le soutenir financièrement.



Dans ce contexte, vous en conviendrez, nous ne pouvons pas être certains que cette subvention accordée à ce festival d'ampleur nationale, soit totalement objective, comme nous n'avons pas la garantie que les personnes qui bénéficieront des actions, dans le cadre de ce festival d'Alternatiba (cela va être un très bon exercice d'élocution. Je pense qu'il faut le mettre au positif de cet hémicycle, je crois que ce serait intéressant d'avoir un certain nombre de noms et de nous proposer des exercices à titre de formation), soient des habitants de la Métropole de Lyon. Il s'agira, probablement, davantage d'un moment de retrouvailles pour les membres des comités locaux de cette association qui viendront de toute la France.

D'ailleurs, avec une sorte de clin d'œil, alors que le mouvement Alternatiba et vous-même prétendez défendre la sobriété et la lutte contre le réchauffement climatique, le fait de réunir plusieurs dizaines de milliers de festivaliers, qui vont donc se déplacer, pour certains de loin, pour venir jusqu'au Grand Parc Miribel Jonage, sans doute pour certains en voiture, peut-être même en voiture diesel, interroge la cohérence de l'évènement avec les valeurs prônées par l'association et votre majorité.

Enfin, pour rappel, Alternatiba est une association dont les militants ont tagués, en 2020, les permanences de Députés du Rhône et portent des actions activistes et politiques, dans le cadre de la campagne présidentielle, qui nous occupent en ce moment. C'est une association, certes, qui ne se revendique pas partisane, mais qui est assurément politique. Donc, dans ce cadre, nous ne pouvons pas être favorables au subventionnement de ce festival 2022 par notre collectivité et donc, nous voterons contre. Je vous en remercie.

**M. le Président :** Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller Pélaez :** Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes ici en Commission permanente, nous sommes entre nous, il n'y a pas de journalistes, donc on peut se dire les choses sans vouloir faire un coup politique et on sait tous ce que valent souvent les coups politiques.

Au vu de ce qui s'est passé hier, nous devons tous, me semble-t-il -et je dis bien tous- faire preuve d'humilité et, plus que jamais nous remettre en question, plus que jamais faire preuve d'exemplarité, de ne pas montrer de mépris, d'arrogance ou de machiavélisme et surtout, surtout, de ne pas abuser de sa position majoritaire qu'on a pu avoir à un moment donné, car on voit combien les choses peuvent évoluer très vite.

Ne pas abuser de sa position majoritaire, c'est justement le sujet de cette délibération et c'est pourquoi nous voterons contre, et espérons -car on peut toujours essayer d'avoir un petit peu d'espoir- que vous reviendrez à partir d'aujourd'hui à des attitudes différentes.

Dans ce dossier d'attribution d'une subvention au festival Alternatiba, vous avez, monsieur le Président, vous-même, tout dit dans le communiqué de presse qui se félicite de l'atterrissage de l'évènement sur notre Métropole. Je vous cite : *"Accueillir le premier et plus grand festival climat est une fierté pour l'Exécutif de la Métropole de Lyon. Nous espérons que cet évènement inédit saura éveiller les consciences et sensibiliser citoyennes et citoyens face à l'inaction des gouvernements pour lutter contre le dérèglement climatique"*.

Et, sans revenir évidemment -je dis bien évidemment- sur le besoin de lutter contre le dérèglement climatique, mais concrètement, scientifiquement, de manière pragmatique et non pas d'en faire un enjeu non pas politique mais politicien, le festival Alternatiba serait donc le premier et plus grand festival climat. Et, les équipes du festival *Woodstower* engagées depuis près de 22 ans, pour monter des évènements festifs exemplaires sous le plan environnemental, apprécieront cette remarque et la considération dont vous faites preuve pour leur travail.

En effet, quelle est la logique à l'œuvre derrière l'accueil de ce nouveau festival ? On parle bien de deux évènements axant leur action sur l'éco-responsabilité, se tenant tous deux dans le même endroit, au parc de Miribel-Jonage, et tenus à moins sept semaines d'écart au cœur de l'été, attendant chacun une jauge similaire de l'ordre de 30 000 festivaliers. *Woodstower* et Alternatiba, deux évènements qui se retrouvent donc en concurrence directe, et cela, alors que les acteurs culturels nationaux alertent sur la multiplication du nombre de festivals, ce qui pose la question de la viabilité économique de ce secteur.

Pour rassurer, vous nous précisez, à l'oral, que cet évènement n'est destiné qu'à être un *one shot* avant de tourner les années suivantes dans le reste de la France mais rien n'est pourtant précisé dans la délibération pour accréditer cette idée. Et, on peut sérieusement se poser la question de la pérennité de l'évènement sur notre territoire quand on sait que l'association porteuse du festival est domiciliée dans les locaux d'Alternatiba Lyon.

D'un point de vue culturel, l'accueil de ce nouveau festival ne répond donc strictement à aucune logique et cela vous importe peu car vous le reconnaissez vous-même, vous n'accompagnez pas le festival comme un événement culturel en soi, mais au titre de l'accompagnement des changements de pratiques de nos citoyens face à la transition écologique. En effet, l'évènement n'est pas financé au titre des dispositifs culturels de la Métropole mais des actions du plan climat. C'est donc bien la reconnaissance que l'aspect culturel n'est pas ce qui prime ici.

Et, c'est aussi bien pratique car ce financement ne relève d'aucun cadre précis, contrairement à la politique culturelle, il n'y a pas de dispositif clair dans le plan climat pour venir encadrer l'attribution de subvention. Il est certain qu'au niveau des critères d'éligibilité, au titre des dispositifs culturels de droit commun, il ne paraît pas être possible de justifier les 80 000 € d'argent public attribués à une association créée il y a moins d'une année.

Alors, après l'épisode d'Oxfam subventionné en dehors de tout dispositif d'aide aux manifestations sportives, voici donc Alternatiba. Les associations qui ne bénéficient pas de vos largesses et qui doivent remplir des dossiers de demande classique en étant soumises à des règles très précises apprécieront, une fois encore, le message envoyé.

Au fond, l'objectif de la manifestation est très clair. C'est, je vous cite monsieur le Président, *de sensibiliser citoyennes et citoyens face à l'inaction des gouvernements pour lutter contre le dérèglement climatique*. Alors là, reconnaissez qu'avec vos propos on flirte très dangereusement avec les limites de ce qui est autorisé en termes de justifications d'octroi de subvention. En effet, et j'imagine qu'il n'est pas besoin que je le rappelle, le principe de neutralité politique des actions des collectivités territoriales, notamment, dans l'attribution des subventions.

Le Conseil d'État est très clair : une séparation nette doit être présente entre les activités subventionnées relevant de l'intérêt public local et celles donnant lieu à une activité militante qui ne peuvent être subventionnées.

Or, vos propos sur un festival censé sensibiliser les citoyens face à l'inaction des gouvernements pour lutter contre le dérèglement climatique, jettent le trouble sur la séparation entre ce qui relève de l'intérêt local et de l'intérêt de l'objectif politique et militant du festival. D'autant plus quand on sait que l'association financée n'est que le porteur de projets d'Alternatiba, un mouvement qui revendique de faire de la politique et d'être un mouvement politique. D'autant plus grand dans l'objet de l'association porteuse du festival et déposé en Préfecture est bien précisé d'organiser un festival à l'échelle nationale et un temps de mobilisation pour les bénévoles du mouvement. Bénévoles associatifs classiques et tout à fait honorables ou bénévoles militants politiques ?

Pour s'assurer du bon emploi des deniers publics, nous souhaitons avoir communication des annexes numéro 1 "programme d'actions de l'association" et numéro 2 "budget prévisionnel" mentionnées dans la convention mais n'y figurant pas.

Nous voulons aussi avoir un accès à la comptabilité analytique détaillée de l'évènement pour nous assurer que les fonds de la Métropole ne financent pas d'activité militante, notamment, les temps de mobilisation évoqués dans l'objet de l'association.

Nous n'avons, d'ailleurs, pas eu de suite à nos demandes d'éléments budgétaires complémentaires faites en commission. Pourquoi la Métropole finance-t-elle l'évènement ? Pourquoi 80 000 € ? Quels sont les autres partenaires publics qui financent l'évènement pour un total de 183 000 € ? Parmi ces partenaires, on peut supposer qu'il y a une valorisation au moins en nature du parc de Miribel Jonage, apparemment, ça n'a pas l'air d'être le cas puisque madame la Présidente du SYMALIM (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage), qui présidait la commission, n'a pas été en mesure et n'a pas souhaité apporter d'éléments complémentaires.

Je finis bientôt. Tout cela mis à bout, on ne peut que s'interroger sur les conditions dans lesquelles ce dossier a été instruit et nous n'oublions pas les liens qui unissent votre majorité à Alternatiba. Un certain nombre d'élus sur vos bancs sont passés par cette association et vous avez même recruté un de leur ancien porte-parole dans votre Cabinet.

Alors, nous sommes ici entre nous, mais pensez à l'image que vous renvoyez à l'extérieur avec ce genre de dossier, à l'hypocrisie que cela dénote par rapport à votre discours sur les lobbies, la République des copains et que sur le fonds, je partage, nous partageons totalement.

Chers collègues, de quelque groupe que vous soyez, collègues Socialistes, Communistes ou Insoumis, comment pouvez-vous laisser passer des dossiers pareils ? Respectons les grands principes de gouvernance démocratique, de neutralité politique et de l'intérêt public local. Merci.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller Kimelfeld** : Monsieur le Président, chers collègues. Comme beaucoup de nos collègues, nous nous interrogeons sur les motivations de cette délibération.

D'abord, pourquoi avoir abordé cet événement dans le cadre de la commission proximité, environnement et agriculture ?

Nous parlons bien ici d'un festival -je relisais la délibération- avec deux scènes, 40 artistes, donc une touche culturelle extrêmement forte. Et, alors que le Vice-Président à la culture Cédric Van Styvendael présentait la semaine dernière en commission sa politique d'aide à la diffusion pertinente, construite, équilibrée, nous nous demandons pourquoi ce n'est pas lui qui a instruit cette demande de subvention.

Cet événement n'ayant répondu à aucun appel à projet, on peut comprendre sa réticence à réduire son budget de 80 000 € pour un projet auquel il n'a sans doute pas été, ou peut-être, pas été consulté, ou même associé.

Car c'est bien là un autre fait qui nous interpelle : ce projet intervient en dehors de tout appel à projet alors que pourtant, il pourrait tout à fait postuler aux différents dispositifs mis en œuvre par notre collectivité.

La réalité, c'est peut-être qu'il ne répond pas à un réel besoin de notre Métropole après tout. Monsieur Guelpa-Bonaro nous a d'ailleurs précisé en commission que cet événement était un *one shot* et n'avait pas vocation à s'inscrire dans le paysage culturel métropolitain.

Alors que de nombreux festivals de notre agglomération présents depuis des années sur nos territoires ne perçoivent pas de tel soutien, vous comprendrez notre scepticisme. Je pense, comme mon collègue Louis Pélaez, au festival *Woodstower* qui se développe, depuis maintenant 22 ans, et avec lui ses engagements pour le développement durable. C'est assez surprenant d'ailleurs de voir que le festival Alternatiba (et monsieur Grivel on l'a dit une fois et après on arrive à bien le dire. Il faut l'avoir prononcé plusieurs fois) va s'installer, un mois avant, sur la même prairie que *Woodstower*, avec les mêmes axes de programmation.

Il est vrai que, depuis des années, les équipes du festival *Woodstower* et les centaines -les centaines monsieur le Président- de bénévoles qui y collaborent ont fait de cet événement précurseur en matière de gestion de ressources et de déchets, d'inclusion et, plus généralement, d'éco-citoyenneté, une véritable référence en la matière. Avec son offre de restauration en circuit court, son village associatif, je ne suis pas en train de lire la délibération mais la programmation du festival *Woodstower*, ces animations de sensibilisation au développement durable et ses nombreux ateliers au-delà de sa programmation artistique, ce sont chaque année près de 40 000 festivaliers qui participent à ce rendez-vous qui s'adresse, principalement, aux habitants et aux familles de la Métropole.

Alors que le secteur culturel vient de connaître deux années de grandes difficultés, et que cette saison est tout à fait cruciale pour les festivals, nous nous demandons pourquoi vous organisez ainsi finalement la mise en concurrence directe d'un de nos acteurs historiques au profit d'une structure dont ce n'est pas le cœur de métier et qui, d'ailleurs, n'existait même pas il y a moins d'un an.

Et puis, pour terminer, effectivement 80 000 € sur un budget, je crois, de 1,8 M€, c'est assez modeste mais un autofinancement à 1,3 M€ ce sera, sans doute, des tarifs d'entrée qui seront tout, sauf inclusifs. Nous nous abstenons. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller Seguin** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, par la présente délibération, vous nous proposez de verser 80 000 € à l'association Alternatiba à l'occasion de son festival de 2022.

La présentation du mouvement Alternatiba figurant dans la délibération ne mentionne pas l'apprentissage de la désobéissance civile.

Certes, la non-violence est souvent évoquée mais, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler les actions récentes contre Bayer à Vaise où la mairie du 9ème arrondissement fut tanguée, où des drapeaux français et européens furent brûlés. À Villefranche-sur-Saône, les manifestants ont saccagé les abords du site industriel de Bayer ainsi que des stations-service en ville. Nous ne pouvons nous empêcher de nous souvenir des dégâts au siège lyonnais de la Société Générale fin 2021.

Alors, monsieur le Président, agissons ensemble et en responsabilité pour assurer la transition climatique. Mais, de grâce, arrêtons de financer des associations d'activistes dont les actions ne peuvent que nuire à la cause qu'elles imaginent défendre. Le clientélisme a ses limites.

Enfin, lors du dernier Conseil métropolitain nous avons voté une subvention de 50 000 € pour l'Ukraine. Je pense que les 80 000 € que nous allons donner à Alterniba auraient été préférables pour l'Ukraine. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère Brossaud** : Monsieur le Président, mes chers collègues, merci de l'intérêt que l'ensemble des groupes d'opposition porte à cette délibération, effectivement, importante. Beaucoup de choses ont été dites et je souhaiterais revenir sur ce dont il est vraiment question dans cette délibération.

D'abord, Alterniba est un mouvement citoyen qui agit depuis 2013, il n'est pas si récent.

Alterniba est une référence, un acteur incontournable dans le domaine de l'action non violente et la promotion de la justice sociale et climatique.

Alterniba, c'est plus de 130 collectifs et 10 bases de mobilisation qui permettent au grand public de découvrir les alternatives concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique au travers, notamment, de ses marches climats, ses villages des initiatives, ses campagnes de sensibilisation.

La création de ce nouvel évènement du festival Alterniba est dans la continuité de leurs actions et viendra les amplifier. Je rappelle, d'ailleurs, qu'en octobre 2015, s'est tenu sur les berges du Rhône un festival Alterniba qui avait été financé en partie par la Métropole de Lyon, en même temps, d'ailleurs, que le Festival des communs.

Et donc, on doit se réjouir, aujourd'hui, de voir cet évènement prendre de l'ampleur et avoir une stature nationale et qui va bien au-delà de notre territoire.

De quoi est-il question ici ? D'un évènement familial et inclusif, culturel, de sensibilisation, de rencontres et d'échanges. Ce sont, concrètement, 500 stands organisés autour des thématiques de l'alimentation, des mobilités et de la transition énergétique, des ateliers ou des conférences avec des scientifiques et acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire et de la transition écologique.

Ce festival est en cohérence avec nos objectifs de promotion des initiatives du territoire, qu'elles soient citoyennes, institutionnelles ou privées, pour œuvrer collectivement, à notre échelle, à faire émerger des modes de vie plus décarbonés, solidaires et résilients.

Vous l'aurez compris, nous sommes bien loin du portrait dressé plus tôt sur ce mouvement qui a fait de la non-violence et l'accessibilité, les caractéristiques centrales de ses actions.

Quant à la programmation en elle-même du festival, cette dernière se montre particulièrement ambitieuse, et mérite amplement notre soutien au même titre que les autres évènements culturels et écoresponsables qui ont pu bénéficier de partenariat avec notre Métropole.

Je le redis donc : c'est une chance de pouvoir accueillir plusieurs dizaines de festivaliers réunis autour d'un évènement sur le climat alors qu'il y a urgence. Trois ans. Nous avons trois ans pour inverser la courbe des gaz à effet de serre sans quoi la hausse globale des températures dépassera les 1,5 degrés entraînant un dérèglement climatique catastrophique et inéluctable.

Il s'agit bel et bien de soutenir, pour la Métropole de Lyon, cette nouvelle et belle initiative et d'offrir une plateforme conséquente aux acteurs du territoire et, bien au-delà, pour faire valoir leurs actions vertueuses à la fois pour le climat et nos villes. Alors, rendez-vous les 8, 9 et 10 juillet 2022, au sein du grand parc de Miribel Jonage.

Le groupe Les écologistes, vous l'avez compris, votera favorablement à cette délibération.

**M. le Président** : Merci madame Brossaud. La parole est au Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro.

**M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Quelques rapides éléments de réponse sur cette délibération pour rappeler, quand même, que cette délibération est en pleine cohérence avec le plan climat air énergie territorial voté en 2019, puisque dans le cadre de ce plan climat, la Métropole s'est engagée à susciter et accompagner les changements de pratiques des citoyens en diffusant les savoirs et les enjeux globaux et locaux de la transition écologiques et en faisant connaître les leviers d'actions dont disposent les habitants et usagers du territoire.

Un grand nombre des associations soutenues par la Métropole de Lyon, dans le cadre d'autres dispositifs, seront à la Cité des alternatives du festival Alternatiba et très heureuses de l'être.

Le GIEC nous rappelle l'urgence d'agir collectivement et nous rappelle, surtout, que ce qui a été fait jusqu'à présent est insuffisant. La lutte contre le dérèglement climatique doit être collective, large et diversifiée. À ce titre, je remercie l'engagement de la Ville de Dardilly et sa présence à la conférence énergie climat de la semaine dernière où les élus d'opposition ont brillé par leur absence, le jour même de la sortie du rapport du GIEC. Merci beaucoup.

**M. le Président** : Merci à toutes et tous pour ces expressions. Moi, je souhaite simplement rajouter que quand on fait un évènement autour du climat, de la culture, où on attend 30 000 personnes, une participation de la collectivité de 80 000 € est plus que raisonnable, et que nous allons, naturellement, continuer à soutenir tous les évènements nationaux et internationaux qui veulent se passer sur la Métropole de Lyon.

C'est d'ailleurs la politique que nos prédécesseurs menaient également et je ne doute pas que l'équipe précédente aurait accueilli avec joie ce festival s'ils avaient dû le décider, il y a quelques années, sur des choses équivalentes. Néanmoins, j'entends les positions des uns et des autres et chacun est, bien sûr, libre de son vote.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté, M. Benzeghiba Issam, Président de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône-Amont (SEGAPAL), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier, à sa demande (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro.

**N° CP-2022-1281 - proximité, environnement et agriculture** - Déchets - Dispositifs d'aide pour le développement du compostage citoyen - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**M. le Président** : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1281.

Avis favorable de la commission. Nous avons une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller Debû** : Merci Monsieur le Président. Juste pour qu'il n'y ait pas d'erreur d'interprétation sur ce que je vais dire, je précise tout de suite que je participe, moi-même, à une association de compostage, ce n'est vraiment pas le sujet de mon propos. C'est plutôt que nous nous abstiendrons sur ce vote car il nous semble qu'un service public du compostage serait probablement plus efficace. Cela existe dans un certain nombre de communes, ce qui montre toute son efficacité. Plutôt que de s'appuyer uniquement sur un réseau associatif, il nous appartiendrait d'organiser, en interne avec nos services, ce service public-là. Voilà.

**M. le Président** : Merci. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

Dans le **titre IV - Une solution de compostage citoyen pour tous les usagers du service public de gestion des déchets** de l'exposé des motifs :

a) au sein du paragraphe **3° - Un libre choix de la quantité des apports** :

- lire :

"Le dispositif métropolitain de promotion du compostage *in situ* porte sur les gisements de déchets verts et déchets alimentaires.

Le dimensionnement des sites sera effectué en fonction des besoins exprimés par les demandeurs, sur tout ou partie du flux produit, en fonction de caractère pédagogique pour les établissements ou de la volonté de gestion *in situ* des déchets alimentaires produits."

- au lieu de :

"Le dispositif métropolitain de promotion du compostage *in situ* porte sur les gisements de déchets verts et déchets alimentaires cru (reste de préparation de repas).

Le dimensionnement des sites sera effectué en fonction des besoins exprimés par les demandeurs, sur tout ou partie du flux produit, en fonction de caractère pédagogique pour les établissements ou de la volonté de gestion *in situ* de tous les déchets crus produits."

b) au sein du paragraphe 7° - Accompagnement technique au lancement de la pratique :

- lire :

"Le type et la durée du suivi est fonction des typologies d'apport et des besoins exprimés par le demandeur, pouvant aller jusqu'à un cycle de compostage. "

- au lieu de :

" Le type et la durée du suivi est fonction des typologies d'apport et des besoins exprimés par le demandeur, pouvant aller jusqu'à un cycle de compostage pour les sites de compostage traitant les restes de préparation de repas crus. "

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Petiot.

---

**N° CP-2022-1283 - proximité, environnement et agriculture** - Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions à l'association Bellebouffe 2022 pour une démarche d'open data alimentaire et à l'association VRAC pour des travaux en vue de l'ouverture d'un tiers-lieu alimentaire - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1283.

Avis favorable de la commission. Nous avons une demande de vote par division du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile que nous allons, naturellement, effectuer.

Je mets tout d'abord aux voix les paragraphes a) et d) du 1° du délibéré et 3° du délibéré qui concernent la subvention de la Métropole à l'association Bellebouffe.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Cette partie a été adoptée avec 50 voix pour et 12 voix contre.

**M. le Président** : Je mets ensuite aux voix le reste du délibéré qui concerne l'association VRAC.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Cette partie a été adoptée à l'unanimité.

**M. le Président** : La délibération est maintenant mise au vote à l'état initial.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Van Styvendael Cédric, compte tenu de son activité au sein du fonds de dotation VRAC, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président Camus.

---

**N° CP-2022-1289 - proximité, environnement et agriculture** - Convention de partenariat avec la société Voltalis pour le développement de l'effacement diffus du système électrique sur la Métropole de Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1289.

Avis favorable de la commission. Nous avons une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller Debû** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, on touche, ici, un sujet de débat sur lequel on a échangé assez souvent. Cette délibération pose, évidemment, la question de la qualité de l'approvisionnement et de la souveraineté énergétique. Je ne vais pas refaire les débats que l'on a eus à plusieurs occasions ces derniers mois.

Il nous semble que nous touchons-là à une des conséquences de l'affaiblissement constant du service public de l'énergie et, en même temps, que cela pose la question du modèle de production électrique, que nous souhaitons, et de consommation. Toutefois, ce qui nous gêne, et la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette délibération, c'est que la société Voltalis propose l'effacement non plus uniquement chez les professionnels ou industriels mais vient l'étendre à l'ensemble des particuliers. Nous avons une petite intuition de chez qui ce risque d'effacement est le plus fort et donc, du coup, nous voterons contre cette délibération et on pourra, évidemment, continuer le débat à d'autres occasions.

**M. le Président** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro.

---

**N° CP-2022-1300 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Assemblée générale de l'association France ville durable - Désignation de représentants de la Métropole - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. le Président** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1300.

Avis favorable de la commission.

---

**Désignation de représentants de la Métropole au sein de l'Assemblée générale de l'association France ville durable**

**(Dossier n° CP-2022-1300)**

---

Il s'agit de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour l'assemblée générale de l'association France ville durable. Je vous propose :

- *titulaire*:

. M. Pierre Athanaze,

- *suppléant* :

. M. Sylvain Godinot.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

---

**N° CP-2022-1301 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation de la Ville de Lyon - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1301.

Avis favorable de la commission. Nous avons une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller Kimelfled** : Très rapidement, simplement pour dire que cette décision s'inscrit dans la continuité des décisions qui avaient été prises dans le précédent mandat. Vous intensifiez, vous resserrez les choses et c'est absolument nécessaire. Je crois, ce n'est pas que je crois, nous l'aurions fait. C'est une bonne décision. J'espère que vous aurez les moyens d'effectuer les contrôles nécessaires et que vous pourrez trouver, y compris avec la Ville de Lyon, une écoute absolument nécessaire aussi pour renforcer ces contrôles. Je vous remercie, bien évidemment nous voterons pour cette délibération.

**M. le Président** : Merci pour ce soutien. Je mets le dossier aux voix.



Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

---

**N° CP-2022-1305 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Parc Blandan - 3ème tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine**

---

**M. le Président :** Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1305.

Avis favorable de la commission. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente Vessiller, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit de la délibération qui nous permet d'engager la troisième tranche de l'aménagement du parc Blandan avec encore des études pour finaliser le projet puis les travaux d'aménagement et de sécurisation de la partie du fort avec une analyse des usages actuels et des usages futurs. Nous adoptons, pour cette troisième tranche, un principe de sobriété de l'aménagement tout en valorisant la végétation en place pour la préserver, la renforcer et avoir une approche qui permette aussi des usages compte-tenu de la fréquentation de ce parc.

La délibération comporte une partie de demande d'autorisation de programme pour des études sur la rue de l'Épargne puisque nous voulons réaménager cette rue et améliorer la sécurité des usagers piétons et cyclistes pour, notamment, élargir les trottoirs, créer une des Voies lyonnaises sur cette rue et avoir, aussi, une attention particulière à la végétalisation sur cet espace public. Dans la délibération, il s'agit d'une AP (autorisation de programme) d'études sur la rue de l'Épargne et, bien sûr, pour ces deux parties du projet, nous aurons de la concertation avec les usagers pour définir, plus précisément, le projet et en reparler aussi, ici, avec les élus métropolitains. La commission a donné un avis favorable, monsieur le Président.

**M. le Président :** Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole.

**M. le Conseiller Grivel :** Monsieur le Président, chers collègues. Le projet d'aménagement du parc Blandan est une grande réussite, tout le monde en convient, entamée il y a plusieurs années. Ce parc permet une véritable respiration de la ville et fait le lien entre trois arrondissements de la Ville de Lyon, le 7ème, le 3ème et le 8ème. Il accueille, en son sein, une école provisoire ainsi qu'une résidence étudiante du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). Déjà très fréquenté, le succès de ce parc s'est accru à la suite de la deuxième phase des travaux qui a permis l'ouverture de nouveaux secteurs.

Parce que la délibération nous invite à poursuivre l'aménagement du parc par le financement d'une troisième phase de travaux, nous aurions dû pouvoir nous prononcer en faveur de celle-ci saluant, d'ailleurs, une nouvelle fois, la poursuite des projets et des politiques des anciennes majorités qui étaient déjà soucieuses de végétaliser la ville et d'offrir aux habitants des espaces de nature protégés.

Pour autant, vous avez fait le choix de coupler cette autorisation d'études et de travaux avec l'autorisation de lancement d'une étude d'un autre projet, en l'occurrence celui de la rue de l'Épargne. Sur ce choix, que certains membres de la majorité trouvent pertinent, voire astucieux, nous nous interrogeons.

Certes, la rue de l'Épargne longe, en partie, le parc Blandan, certes, certaines connexions seront à faire entre cette rue et le parc mais il aurait été opportun et rigoureux de dissocier deux projets de nature différente et de calendrier différent par deux délibérations différentes. Sous couvert de la troisième étape d'aménagement du parc Blandan, devons-nous penser que vous voulez diluer ainsi le financement des études de la Voie lyonnaise qui passera par la voie de l'Épargne ?

Ainsi, en commission urbanisme, des visuels précis de ce que sera, probablement, la rue de l'Épargne dans les prochaines années ont été présentés à nos collègues membres de cette commission. Ces visuels montrent comment la chaussée sera divisée et comment les aménagements seront réalisés. Ainsi, nous pouvons nous poser, et vous poser, une question et une autre question : les études, notamment celles de circulation que vous mandatez, seront-elles réellement objectives ou volontairement orientées pour que les conclusions correspondent à vos choix politiques ? Ces études seront-elles faites par les services de la Métropole ou par des cabinets de conseil ? Aurons-nous accès à ces études ?

Monsieur le Président, considérant la méthode employée et les questions qui demeurent sans réponses et malgré la poursuite de l'aménagement du parc Blandan, que nous soutenons, et dont la seule délibération aurait été consensuelle, pour celle-ci et dans ces conditions, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

**M. le Président :** Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère Sibaud :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs, cette intervention pour expliquer le vote de notre groupe. Évidemment, nous sommes très favorables à la poursuite de l'aménagement du parc Sergent Blandan comme le propose ce rapport. Cette troisième phase de travaux achèvera la réalisation de ce beau projet, engagé dès 2008 avec l'acquisition de la caserne par la Communauté urbaine, mettant ainsi un terme aux velléités d'urbanisation de ce site pour le consacrer à un espace paysagé et de détente dans un secteur habité très dense.

Évidemment, nous sommes aussi favorables à l'objectif de requalification et d'apaisement de la rue de l'Épargne intégré dans le projet présenté. Néanmoins, et ça a été dit par mon prédécesseur, nous n'avons eu aucun élément d'étude de circulation pour mesurer l'effet de la réduction à une voie en sens unique est-ouest. Madame la Vice-Présidente Béatrice Vessiller a admis, en commission, que cette étude n'existait pas et qu'elle était prévue dans le cadre des études à lancer et qu'elle serait présentée ultérieurement.

Nous avons aussi demandé, en commission, le report de ce dossier en Conseil métropolitain pour se donner le temps, justement, des éclaircissements demandés et le rendu de ces études.

En l'absence d'élément permettant de valider le projet de voirie présenté, et comme le disait monsieur Grivel, le projet de voirie présenté en commission urbanisme était particulièrement précis, nous nous abstenons sur ce rapport. Je vous remercie.

**M. le Président :** Merci, la parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère Croizier :** Monsieur le Président, chers collègues, sous couvert de cette délibération engageant la troisième phase de l'aménagement des deux hectares restants du parc Blandan, il y a en fait deux projets : le parc, d'une part, dont nous soutenons -bien sûr- la poursuite, et la requalification de la rue de l'Épargne, d'autre part, que vous avez choisi de rassembler et qui, de par leurs natures, auraient pu être dissociés. C'est là que le bât blesse car, une fois encore, vous cherchez à avancer masqué dans certains domaines comme les aménagements de voirie.

Quand on vous demande en commission puis en Conférence des Présidents de passer ce dossier non pas en catimini dans une Commission permanente qui se réunit à huis clos mais en Conseil métropolitain, comme très souvent, quand il s'agit d'une demande émanant des bancs de l'opposition, une fin de non-recevoir est brandie en déclarant que ce projet n'est pas nouveau et en invoquant un sacro-saint calendrier de concertation et de travaux.

Plusieurs objections à cette affirmation, quelque peu péremptoires, qui me permettent d'affirmer qu'un débat en Conseil était nécessaire. Pour Blandan, il s'agit de la première délibération que nous voyons et relative à la troisième phase. Concernant la rue de l'Épargne, c'est une vraie nouveauté et je reviendrai sur ce point dans quelques instants. S'il est question de concertation du public, elle ne concerne que Blandan et pas la rue de l'Épargne, d'après ce qui nous a été indiqué en commission. Enfin, quand on a juste 80 000 € de crédits de paiement inscrits pour 2022, sur une enveloppe de 2 950 000 €, soit moins de 3 %, je pense que nous ne sommes à quelques semaines.

Dernier point, sur le calendrier de nos instances, si vous avez choisi de ne pas organiser de Conseil métropolitain entre le 14 mars et le 27 juin, c'est de votre responsabilité de supprimer tout débat démocratique public pendant 3 mois et demi.

Si donc Blandan fera l'objet d'une concertation, ce qui pourrait nous permettre de discuter de vos propositions, il est un tout autre scénario pour la rue de l'Épargne. En effet, vous nous apprenez donc, dans cette délibération, que la sécurisation de la rue de l'Épargne fait partie de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) 2021-2026, qu'elle accueillera un tronçon des voies lyonnaises et verra sa mise à sens unique avec la suppression d'un sens de circulation. Nous espérons que vous avez consulté les services de l'État car avec un commissariat des 7ème et 8ème, implanté sur le 8ème arrondissement, il faut garantir aux services de sécurité un accès.

Les études de circulation, quant à elles, viendront plus tard après la décision. Et donc, une nouvelle fois, vous faites les choses à l'envers : les décisions puis des études qui seront présentées ultérieurement à la commission déplacements alors que le dossier a été initié avec la commission urbanisme, histoire de noyer encore davantage le poisson.

Le scénario est toujours le même : habiller des décisions sous couvert d'opérations prévues dans une PPI que nous ne connaissons pas, le travail, d'ailleurs, semble bien long et bien laborieux visiblement car nous n'avons toujours pas les éléments et les présenter par petit bout sans que nous puissions avoir une vision globale des grands schémas de circulation. La fermeture de rues ou la réduction drastique des voies confinent à l'obsession d'une partie de votre Exécutif et semble le préalable à toute réflexion. Pourtant, en matière de circulation, surtout si l'on souhaite une réduction de la part de la voiture en ville, ce que nous souhaitons également, la représentation fragmentaire que vous nous proposez n'a aucune pertinence.

Compte tenu de ces différents éléments que je viens d'énoncer, notre groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Béatrice Vessiller.

**Mme la Vice-Présidente Vessiller, rapporteur** : Et bien d'abord, chers collègues, merci de soutenir le projet de troisième phase de l'aménagement du parc Blandan. Chacun convient qu'il est nécessaire dans cet arrondissement.

Concernant la rue de l'Épargne, qui vous fait réagir les uns et les autres, en commission je n'ai pas dit qu'il n'y avait aucune étude en cours, au contraire, j'ai dit que les études mobilité étaient en cours et qu'elles seraient présentées en temps utile. Pour autant, sur le fonds, effectivement, nous assumons de vouloir rendre l'espace public plus sûr, plus confortable et plus agréable pour les piétons et les cyclistes. Vous conviendrez, aujourd'hui, que la rue de l'Épargne n'offre pas du tout ces qualités pour les habitants du 7ème et du 8ème qui veulent se rendre au parc Blandan. Oui, nous ferons passer la Voie lyonnaise n° 8 sur la rue de l'Épargne et la conséquence est qu'on ne peut pas garder toutes les voies de circulation et, notamment, le double sens sur la rue de l'Épargne. Nous ferons en sorte que, dans le plan de circulation globale, évidemment les choses fonctionnent mais nous sommes dans un objectif, et vous l'avez rappelé et vous le partagez semble-t-il, de réduire l'usage de la voiture dans la Métropole et, en particulier, dans ce quartier-là. La voirie fonctionnera autrement pour les véhicules particuliers mais ce sera, pour ce qui est de ce secteur-là, au grand avantage des piétons et des cyclistes. Ils sont nombreux à vouloir se rendre au parc Blandan, je vous rappelle qu'il y a beaucoup de familles et, qu'aujourd'hui, arriver avec des jeunes enfants au parc Blandan est très dangereux.

Rassurez-vous, les études sont bien en cours, elles vous seront présentées, y compris en commission déplacements. Effectivement, c'est un dossier qui mérite bien d'être présenté dans les deux commissions mais nous saurons, collectivement, faire fonctionner ce quartier-là pour l'ensemble des mobilités.

Voilà monsieur le Président ce que je pouvais dire, j'espère que je vous ai rassuré. En tout cas, nous aurons l'occasion d'en reparler, y compris dans des réunions de concertation avec les habitants et dans les commissions comme je l'ai dit. Merci.

**M. le Président** : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

---

**Présidence de madame Emeline Baume****1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

---

**N° CP-2022-1331 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Habitat - Logement social - Acquisition de 31 lots dans un immeuble en copropriété situé 1 rue Verlet-Hanus et appartenant à la Ville de Lyon - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**Mme la Présidente** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1331.

Avis favorable de la commission. Un temps de parole de trois minutes a été demandé par le groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller Kimelfeld** : Afin de soulager madame Vessiller, nous retirons notre intervention.

**Mme la Présidente** : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Bernard Bruno, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard****Président**

---

**M. le Président** : Merci chers collègues. La prochaine Commission permanente aura lieu le lundi 16 mai 2022. Je vous remercie. Pensez à remettre votre boîtier en sortant et je vous souhaite à toutes et tous une excellente journée.

*(La séance est levée à 11 heures 20).*

### Annexe (1/6) Résultats des votes

Vérification du quorum					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	9	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 7 février 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>61</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° CP-2022-1202 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 janvier 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	11	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° CP-2022-1204 - Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Grigny - Francheville - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 8ème - Saint-Priest - Villeurbanne - Vénissieux - Métropole cyclable et apaisée - Opérations d'aménagement pour la sécurisation et l'apaisement des itinéraires piétons d'accès aux collèges - Individualisation totale d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	1	0	3	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	5	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	13	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	2	0
<b>Totaux</b>		<b>38</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

## Annexe (2/6)

## N° CP-2022-1206 - Dardilly - La Tour-de-Salvagny - Développement du covoiturage - Création de l'aire de covoiturage multimodale de Dardilly et La Tour-de-Salvagny -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	0	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	1	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>60</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## N° CP-2022-1207 - Charbonnières-les-Bains - Tassin-la-Demi-Lune - Projet Voie lyonnaise n° 8 - Requalification de la route de Paris au nord du giratoire Montcelard -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	1	1	2	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	13	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>47</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

## N° CP-2022-1212 - Assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities - Désignation de représentants de la Métropole

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	1	3	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	5	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	13	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	4	0
<b>Totaux</b>		<b>34</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>1</b>

## N° CP-2022-1217 - Attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour le projet de micro-usine

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	1	1	2	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	4	0
<b>Totaux</b>		<b>53</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

## Annexe (3/6)

**N° CP-2022-1225 - Lyon 3ème - Francheville - Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions aux associations Le Mas - la Station et Les grandes voisines - Convention entre**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° CP-2022-1231 - Vénissieux - Restructuration du collège Triolet - Approbation du programme - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° CP-2022-1235 - Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>61</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**N° CP-2022-1261 - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société civile immobilière (SCI) Grand Axe auprès de la Banque postale - Réhabilitation et extension des locaux**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Abstention	0	0	1	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>61</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## Annexe (4/6)

## N° CP-2022-1269 - Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	12	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>48</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

## N° CP-2022-1280 - Plan climat - Attribution d'une subvention à l'association Festival Alternatiba pour l'organisation du Festival Alternatiba 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	4	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	5	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	13	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	4	0	0
<b>Totaux</b>		<b>36</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

## N° CP-2022-1281 Déchets - Dispositifs d'aide pour le développement du compostage citoyen

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	0	0	2	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>59</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

## N° CP-2022-1283 - vote sur le a) et d) du 1° et 3° du délibère relatif à l'association Bellebouffe

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	1	12	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>50</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## N° CP-2022-1283 - vote sur le reste du délibère

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>



## Annexe (5/6)

N° CP-2022-1283 - vote sur le délibère tel que résultant du vote par division					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	5	0	1	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>54</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

N° CP-2022-1289 - Convention de partenariat avec la société Voltalis pour le développement de l'effacement diffus du système électrique sur la Métropole de Lyon					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Contre	0	2	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>62</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° CP-2022-1300 - Assemblée générale de l'association France ville durable - Désignation de représentants de la Métropole					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	4	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	5	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	13	0
Synergies-Métropole	Abstention	1	0	3	0
<b>Totaux</b>		<b>39</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>

N° CP-2022-1301 - Règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation de la Ville de Lyon					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>64</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (6/6)

N° CP-2022-1305 - Lyon 7ème - Parc Blandan - 3ème tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	1	0	3	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Contre	0	13	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	4	0
<b>Totaux</b>		<b>44</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

N° CP-2022-1331 - Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Acquisition de 31 lots dans un immeuble en copropriété situé 1 rue Verlet-Hanus et appartenant à la Ville de Lyon -					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	24	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

Liste des demandes de rectification de votes portées au procès-verbal, pour information, par leur auteur

**N° CP-2022-1204** *Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Grigny - Francheville - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 8ème - Saint-Priest - Villeurbanne - Vénissieux - Métropole cyclable et apaisée - Opérations d'aménagement pour la sécurisation et l'apaisement des itinéraires piétons d'accès aux collèges - Individualisation totale d'autorisation de programme*

- M. Marc Grivel (groupe Synergies-Métropole) s'ABSTIENT.

- M. Max Vincent (groupe Synergies-Métropole) (pouvoir confié à M. Grivel) s'ABSTIENT.

**N° CP-2022-1217** *Attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour le projet de micro-usine INDULO - Individualisation partielle d'autorisation de programme*

- Mme Lucie Vacher (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.

---

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 11 juillet 2022

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

---